Saint Fiacre sur Maine

MAGAZINE MUNICIPAL › N°40 › JANVIER 2015



4ème bouteille d'or

pour Saint Fiacre sur Maine

Saint Fiacre, un village de sportifs et de challengers


Marathon du Médoc : les marathoniennes de Saint Fiacre ont été à la hauteur


Ultra-trial du Mont Blanc, Christophe BONNEAU l'a fait !

Sortie trail nocturne et marche aux lampions organisées vendredi 14 novembre par les habitants de La Métairie. Verre de l'amitié et convivialité au local des Paniers de David.



JUIN > Fête du Pré du Pont

Les CM enthousiastes, leur dictionnaire d'anglais en main.

Convivialité et échange en juillet

JUILLET
Mobilisation autour de la renaissance du Comité des Fêtes

Pique-nique champêtre à l'issue de la randonnée des vendanges

Editorial



Chères Fiacraises, Chers Fiacrais,

Au nom du conseil municipal, à chacune et à chacun d'entre vous, à tous vos proches, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2015. Vœu d'une bonne santé ; qu'elle soit la meilleure possible. Vœu de réussite dans tous vos projets individuels ou collectifs, familiaux, professionnels, sportifs, culturels ou autres ; qu'ils vous apportent la plénitude et des moments de bonheur.

J'adresse des remerciements particuliers à tous les responsables et les bénévoles des associations. Votre engagement permet d'offrir des activités sociales, éducatives, culturelles et sportives, gages de liens sociaux. Le présent magazine municipal est le témoin des activités et des animations que vous créez et qui rythment notre année. Je me félicite du renouveau du comité des fêtes.
J'adresse des remerciements à tous les acteurs et partenaires économiques (commerçants, artisans, viticulteurs, professions libérales...) pour l'énergie déployée dans le développement de leurs activités. Je tiens à féliciter à nouveau les viticulteurs qui, par leur travail, ont mis en valeur notre commune en obtenant la bouteille d'or 2014.
J'adresse des remerciements à l'équipe enseignante qui prépare l'avenir de nos jeunes. Je sais que leur travail est apprécié et que l'ambiance au sein de notre école publique est douce et agréable.
J'adresse des remerciements à tous les agents municipaux des services, administratif, technique, périscolaire et cantine qui sont les premiers relais de l'action municipale auprès de toute la population.
Au nom de l'équipe municipale, un grand merci à toutes et à tous pour vos engagements respectifs sur la commune.

2015 verra la création d'un nouveau site internet communal, la finalisation de la construction tant attendue du périscolaire ainsi que les réfections des toitures de la classe PS-MS et de la cantine scolaire. Les autres travaux seront déclinés dans le cadre du budget 2015 qui sera voté au mois de mars prochain dans un contexte budgétaire contraint.
En effet, les efforts budgétaires demandés par l'Etat aux communes vont générer des baisses significatives des dotations de fonctionnement pour les trois années à venir. La municipalité devra se montrer prudente sur les investissements à engager afin d'éviter d'augmenter l'endettement de la commune et sa fiscalité dans des proportions insupportables.
La situation financière actuelle de la commune est saine. Il est de la responsabilité des élus de la préserver et d'optimiser les dépenses de fonctionnement dans des enveloppes budgétaires plus réduites.
Les élus devront réfléchir également et rapidement à de nouveaux leviers à mettre en œuvre : mutualisation des moyens entre les communes, prise de compétences nouvelles par la communauté de communes.

Permettez-moi de remercier l'ensemble des conseillers municipaux et les membres non élus du CCAS qui participent à mes côtés à l'action municipale. Ils ne ménagent pas leur temps pour agir et satisfaire au mieux Saint Fiacre et ses habitants.
L'équipe municipale a décidé d'associer les habitants en créant un comité consultatif « Histoire ». D'autres comités seront créés dans les mois à venir. Des rencontres avec les habitants seront également organisées. Ensemble, soyons optimistes et préservons cette joie de vivre qui nous caractérise et nous rapproche.
Que cette année 2015 vous soit bénéfique. Bonne et heureuse année 2015 à toutes à tous.

A bientôt.

Le Maire, Joël BASQUIN

Sommaire



Directeur de la publication : Joël BASQUIN

Secrétariat de rédaction : Danièle GADAIS, Frédéric BENEAT, Frédéric GODET, Sophie LINSENMAIER, Franck PASQUIER. Merci à Christian DUREAU, François GORIN, Yves TOUBLANC, aux habitants de la commune ainsi qu'à l'école et aux associations pour les photos et textes.

Dépôt légal : 1er semestre 2015 / Tirage en 550 exemplaires

Conception - Réalisation - Régie publicitaire : BAUDRY COM'IMPRESSION - CLISSON - 02 40 54 42 55 - www.imprimerie-baudry.fr - Françoise BROSSARD DE VAIRE

Document imprimé sur papier issu de forêt gérée durablement.

Conseils Municipaux

SÉANCE DU 30 JUIN 2014

Bouteille d'Or 2014

L'ordre des Chevaliers Bretvins a décerné le lundi 23 juin la bouteille d'or 2014 à la commune de Saint Fiacre sur Maine, prix récompensant la commune ayant obtenu le plus grand nombre de médailles aux deux concours des vins de Paris et de Nantes. Ce prix, bien qu'il soit attribué à la commune, vient, avant tout et surtout, récompenser le travail des vignerons Fiacrais. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge l'organisation sur la commune de la cérémonie de remise de la bouteille d'Or 2014.
Il est proposé au conseil municipal de fixer l'enveloppe budgétaire pour cette manifestation. Préalablement, M. le Maire invite chaque conseiller à donner son opinion.
Mme Françoise RIPAUD fait valoir que des économies ont été faites sur certains postes et qu'il est important de limiter les frais. Mme Sophie LINSENMAIER souligne l'importance de la manifestation pour la convivialité et la renommée de la commune. M. Nicolas DEROCHE est d'accord sur le budget raisonné, mais aussi sur le fait que la vigne symbolise la commune. C'est le résultat du travail des vignerons qu'il faut honorer et valoriser.
Les dépenses liées aux repas, entre autres, semble pouvoir être diminuées (avec une limitation du nombre d'invités et une mise en concurrence des traiteurs).
M. Franck PASQUIER fait savoir que la Cantrie sera mise à disposition gracieusement.
M. Nicolas DEROCHE propose de diviser par 2, le montant dépensé en 2008, avec une marge de +/- 10%. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil.
Par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'enveloppe budgétaire pour la cérémonie de remise de la bouteille d'or 2014 est fixée à 3 175 € (avec une marge de plus ou moins 10 %).

Recrutement d'un agent contractuel sur un poste ouvert

Afin de répondre aux obligations en matière d'encadrement des enfants, et sur la base des effectifs annoncés pour la rentrée, la commune doit recruter une troisième personne pour l'année scolaire 2014/2015, dont les effectifs sont connus, afin d'épauler les agents titulaires du service périscolaire.
A l'unanimité, le conseil municipal :
- autorise M. le Maire à recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour l'année scolaire 2014-2015,
- fixe à 16h la durée hebdomadaire de l'emploi hors vacances scolaires,
- décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 297.

Aménagement des rythmes scolaires

Mme Isabelle TESSIER rappelle au conseil municipal les différentes étapes de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Plusieurs réunions ont eu lieu en présence des acteurs de cette réforme (équipe enseignante, conseil d'école, représentants du conseil municipal, agents municipaux...). Lors de ces rencontres, un certain nombre de scénarii ont été envisagés (2 demi-journées libérées consacrées aux activités, avec maintien des horaires actuels sur le reste de la semaine, réflexion entre mercredi matin ou samedi matin). Il est proposé d'organiser la pause méridienne (avec deux animateurs), comme suit :

CLASSES PS - MS - GS - CP			
12 h.	Cantine 45'		
12 h.45	Départ sieste Maud	Surveillance cour du bas par animateur 15'	
13 h.	Arrivée Laurence	1 groupe en atelier avec animateur 1 45'	1 groupe en atelier avec animateur 2 45'
13 h.15	Sieste surveillée par Laurence		
13 h.45		Surveillance sur les cours	

CLASSES CE - CM			
12 h.	1 gorupe sur la cour avec Maud	1 groupe en atelier avec animateur 1 45'	1 groupe en atelier avec animateur 2 45'
12 h.45	Surveillance cour du haut par animateur 15'		
13 h.	Cantine 45'		
13 h.15			
13 h.45	Surveillance sur les cours		

M. le Maire rappelle que ces décisions sont issues d'un consensus et de nombreux échanges et qu'elles ont fait l'objet d'une présentation aux parents d'élèves le jeudi 26 juin à la Salle des Vignes.
Il souligne le travail accompli sur le projet et sur l'adaptation conséquente des horaires de travail du personnel communal. Grâce aux discussions engagées, la solution est susceptible de convenir au plus grand nombre. La commission s'attachera à assurer le suivi de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'organisation de la pause méridienne, comme présentée ci-avant.

Création des postes et recrutement des animateurs

Afin de permettre la mise en œuvre des temps d'activité périscolaire sur la pause méridienne, deux postes d'agent d'animation de 2ème classe sont nécessaires.
A l'unanimité, le conseil municipal :
- autorise M. le Maire à recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour l'année scolaire 2014-2015,
- fixe à 9h20mn la durée hebdomadaire de chaque emploi hors vacances scolaires,
- décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 297.

Construction du périscolaire

M. Nicolas DEROCHE rappelle le déroulement de la procédure lancée pour recueillir les propositions chiffrées des entreprises susceptibles d'intervenir sur le chantier. L'annonce a été envoyée à publication le 19 mai 2014. Les entreprises avaient jusqu'au 10 juin 2014 à 12h30 pour remettre leur dossier. Trente plis ont été reçus dans les délais impartis. L'ouverture des plis a été effectuée le 10 juin 2014.
Le maître d'œuvre a établi un rapport d'analyse des offres reçues en fonction de critères techniques et de prix.
La commission d'attribution des marchés a examiné ce rapport d'analyse le 17 juin 2014 et a décidé de retenir les propositions suivantes :

ENTREPRISES	Offre Base HT	Estimation Base HT	Offre Base avec Options HT
Lot 01 > Terrassements - Gros oeuvre - Aménagements extérieurs			
SCBM - Les Herbiers	76 000,00	81 000,00	76 396,00
Lot 02 > Charpente Bois			
DOUILLARD - Gorges	9 134,16	12 000,00	11 005,79
Lot 03 > Couverture Bac acier- Panneaux sandwich			
NOURRY Couvertures Pont Saint Martin	17 683,50	24 270,00	18 163,50
Lot 04 > Bardage			
CONCEPT BOIS OUEST Le Loroux-Bottereau	10 170,00	9 181,25	7 490,00
Lot 05 > Menuiseries extérieures			
ATLANTIQUE OUVERTURE Les Sorinières	25 500,00	23 600,00	26 000,00
Lot 07 > Cloisons sèches - Isolation			
ADI - St Herblain	6 620,00	6 352,00	6 620,00
Lot 10 > Lots techniques - Electricité Chauffage			
BERNARD LECLAIR St Lumine de Clisson	37 893,20	40 500,00	37 893,20
TOTAL	**183 000,86**	**196 903,25**	**183 568,49**

Au terme de la procédure, 3 lots n'ont pas été attribués. Il s'agit des lots 6 « Menuiseries intérieures », 8 « Faux plafond » et 9 « Peinture - Revêtements de sols collés ».
Pour ces lots, une nouvelle procédure adaptée a été lancée et une nouvelle publication a été effectuée le samedi 15 juin 2014. Les entreprises ont la possibilité de déposer leurs offres jusqu'au 30 juin 2014.

Piscine des Hauts-Thébaudières

En raison de la forte diminution de l'utilisation par l'IPVH (Institut Public pour Handicapés Visuels des Hauts-Thébaudières) des équipements sportifs situés sur le site, la question de la reprise de la gestion des équipements, et de la piscine notamment, a été portée à la connaissance des élus en 2011.
Suite au désengagement financier du Conseil Général à compter de 2011 (23 000 €/an) et l'IPVH à compter de 2012 (23 000 €/an), les communes concernées ont décidé de prendre en charge le déficit de gestion de la piscine lié à la perte de ces recettes pour les années scolaires 2011-2012 (7 481,52 €), 2012-2013 (estimé à 13 000 €) et 2013-2014. La gestion de la piscine sur ces années étant toujours assurée par l'institut, soit jusqu'au 30 juin 2014.
Parallèlement, des études sur l'état technique et les coûts de réhabilitation des équipements,

et de la piscine notamment, ont été effectuées par les services techniques de Vertou. Les travaux de réhabilitation de la piscine ont été estimés en 2011 à 1,7 M € TTC. Une visite a été organisée sur place le 20 mai 2014 pour constater les travaux d'urgence à effectuer.
La reprise de la gestion en terme financier a été appréciée fin avril 2014 par les services techniques de Vertou, aux montants annuels suivants :
- fonctionnement : déficit de 110 000 €
- investissement : 150 000 €.
Soit une quote-part appréciée pour Saint Fiacre de l'ordre 28 300 € par an, somme à ajouter aux dépenses déjà payées au titre de l'école (3 270 € en 2013).
La communauté de communes a examiné les conditions de reprise de la gestion de la piscine sur le plan financier et juridique. L'équipement étant situé hors du territoire de la CCSMG, la reprise de la gestion de la piscine par la CCSMG, s'avère impossible sur le plan juridique.
Compte tenu de ces éléments, de la forte incertitude financière dans laquelle les équipes municipales entament leur mandat et le coût élevé de gestion et de remise aux normes de la piscine, les maires ont décidé de ne pas s'engager à investir puis à gérer un équipement dont la pérennité ne peut être assurée.
Par courrier en date du 19 juin 2014, les maires, afin de permettre aux associations et aux écoles de se réorganiser, ont demandé à l'IPVH, de poursuivre la gestion de la piscine jusqu'au 1er juillet 2015, aux mêmes conditions que précédemment (avec prise en charge du déficit de gestion pour une année supplémentaire). A cet effet, les maires se sont entretenus avec le président du conseil d'administration de l'IPVH et le Conseiller général du département. Une nouvelle entrevue était prévue avec ce dernier et avec la directrice de l'IPVH le 26 juin 2014, préalablement à la tenue du conseil d'administration de l'institut à suivre le même jour.
M. le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de l'IPVH a décidé dans sa séance du 26 juin 2014 de poursuivre la gestion de la piscine jusqu'au 1er juillet 2015 et aux mêmes conditions que précédemment (avec une prise en charge du déficit de gestion par les communes utilisatrices).
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision, permettant aux associations et aux écoles d'anticiper la fermeture de la piscine au 1er juillet 2015.

Commissions communales et intercommunales

COMMISSION COMMUNICATION

› **Comité des Fêtes** : lors de la réunion du 13 juin, trois personnes se sont manifestées pour reprendre en main le Comité des Fêtes. Un pique-nique pour réunir les habitants, faire naître des projets et des idées est prévu le vendredi 4 juillet à proximité de la Salle des Vignes.

COMMISSION TRAVAUX

› **Des infiltrations d'eau** ont été relevées dans la classe des petites sections.

› Des rendez-vous ont eu lieu avec le SYDELA pour examiner **des projets de mise aux normes de l'éclairage public**. Des devis ont été réalisés. Ils seront intégrés dans le débat budgétaire de 2015.

› **Assainissement collectif** : les habitants des Charmettes n'ayant pas mis en conformité leurs installations individuelles dans le délai imparti vont recevoir prochainement du SIVU un courrier de mise en demeure.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET AINÉS

› **La commission a réuni les jeunes pour connaître les projets qu'ils souhaiteraient voir aboutir**. 23 jeunes et quelques parents étaient présents. Les jeunes souhaitent majoritairement que soit installé un skate park. Ce projet pourrait s'intégrer au projet d'aménagement d'ensemble d'un plateau sportif.

› **Un relais baby-sitting** va se mettre en place à la communauté de communes. Il s'agira d'un relai gratuit entre les parents et les jeunes.

› **Un projet de crèche privé** mené par des particuliers est actuellement en cours au parc de la Lande Saint-Martin.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE, MAINE ET GOULAINE (CCSMG), PAYS DU VIGNOBLE, AUTRES SYNDICATS :

› **La commission mutualisation** des moyens de la CCSMG s'est réunie pour la première fois. Les sujets abordés ont été les suivants : voirie, assainissement, mise en concurrence de la fourniture d'électricité 2015-2016.

› **La commission communication** de la CCSMG s'interroge sur le maintien de la publication du magazine communautaire.

› Les deux premières réunions du **comité de direction de l'office de tourisme du Pays du Vignoble de Nantes** ont été consacrées à la mise en place du comité et aux élections y afférentes.

› **Ecocyclerie de Pays** : un bâtiment va être mis à disposition de l'association « Pat'Mouille » à Vallet. La CC de Vallet et la CC de Clisson ont déjà acté leur participation à ce projet. La CCSMG devra se déterminer à la rentrée. La CC de Loire-Divatte s'est retirée du projet.

M. le Maire informe le conseil municipal d'un projet de loi en cours qui obligerait les communautés de communes de moins de 20 000 habitants à se regrouper avant le 1er janvier 2017.

Déclaration d'intention d'aliéner

- A480, la Bourchinière (ancien pressoir)
- A1551 (121 m²) et A1552 (125m²)
  2 rue du Courtil Bochet.
- B1007, 1009, 1011, 1740, 1958,
  3 rue du Coteau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Points divers

Le jumelage et le séjour des Fiacrais à Echichens : les 70 Fiacraises et Fiacrais qui se sont déplacés à Echichens ont été une nouvelle fois ravis et enchantés de leur séjour.
M. le Maire remercie chaleureusement nos amis Suisses pour leur accueil et pour l'organisation et les activités mises en place pour découvrir Echichens (avec ses 4 villages) et ses alentours aux abords du Lac Léman.

La modification n° 1 du PLU : le courrier demandant la désignation d'un commissaire enquêteur a été adressé au tribunal administratif. Le tribunal administratif dispose d'un mois pour répondre. Dans ces conditions, l'enquête publique est susceptible de débuter, au mieux, à partir du 21 juillet.

Arrêt maladie Mme BOURIEAU : le maire informe le conseil municipal du prolongement d'un mois de l'arrêt maladie de Mme BOURIEAU.

Examen professionnel Mme HIVERT : le maire informe le conseil municipal de la réussite de Mme HIVERT à l'examen professionnel d'adjoint d'animation territorial de 1ère classe.

Autres :
› Repas des Ainés : la préparation de ce repas sera assurée par la commission communale concernée avec l'appui bénévole au besoin des membres non élus du C.C.A.S..
› Mme Christine COINTEPAS envisage en sa qualité de citoyenne et non d'élue d'organiser un marché de Noël le samedi 6 décembre 2014.
› Mme Christine COINTEPAS informe le conseil d'une vente de fleurs (chrysanthèmes, cyclamens,...) le 25 octobre 2014.

Questions orales

Mme Sophie LINSENMAIER demande s'il serait envisageable de disposer avant le conseil municipal et conjointement avec l'envoi de l'ordre du jour, d'un support détaillé présentant les différents points abordés lors des conseils municipaux.
M. le Maire répond que la transmission d'une note de synthèse avant la séance du conseil municipal n'est pas obligatoire pour les communes de - 3 500 habitants. Il souligne que les conseillers sont destinataires de l'ensemble des comptes rendus des commissions, et qu'à ce titre, ils sont tenus informés régulièrement des affaires de la commune.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Occupation illégale du terrain de sport par une communauté des gens du voyage

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une information générale sur le sujet a été donnée aux habitants de la commune, à l'appui de la pierre à beurre de septembre. La commission travaux réfléchit et travaille actuellement sur une meilleure sécurisation du site.

Conseils Municipaux

Conventions de passage : GR de Pays traversant la commune de Saint Fiacre

Conformément à l'article L.361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et à la demande du Conseil Général de Loire-Atlantique, la commune de Saint Fiacre sur Maine a procédé à la vérification des conventions de passage sur le GR de Pays qui traverse notre commune. Ces conventions de passage lient le Conseil Général de Loire Atlantique, la commune de Saint Fiacre sur Maine, la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine, les propriétaires et les locataires éventuels.
Pour mémoire, ces conventions ont pour objet de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien, ainsi que le régime de responsabilités applicables à une propriété privée ouverte au public dans la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées de Loire-Atlantique).
Le propriétaire autorise uniquement le passage des randonneurs pédestres sur le terrain désigné, à l'exclusion de toute autre forme de randonnée pratiquée à l'aide d'un véhicule motorisé (dont les bicyclettes).
La commune a reçu l'autorisation de passage des propriétaires des parcelles traversées par le GR de Pays (à l'exclusion de 2 dossiers actuellement en suspens). Afin de finaliser ces conventions, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions de passage au nom de la commune de Saint fiacre sur Maine.
Après en avoir délibéré, cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune, à compter du 1er septembre 2014, comme suit :
- suppression de l'emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 13h21mn (soit 13,35/35ème), emploi occupé actuellement par Mme Anne HIVERT,
- création d'un emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 15h22mn (soit 15,36/35ème), emploi qui sera occupé par Mme Anne HIVERT,
- diminution de la durée hebdomadaire annualisée du poste d'ATSEM occupé par Mme Anne HIVERT de 18h33mn (soit 18,55/35ème) à 14h38mn (soit 14,64/35ème).
Après en avoir délibéré, ces propositions sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

Tarification accueil périscolaire et cantine scolaire pour l'année scolaire 2014-2015

Mme Isabelle TESSIER expose les propositions de la commission affaires scolaires sur la tarification des services du périscolaire et de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2014-2015. La commission affaires scolaires propose pour l'année scolaire 2014-2015 de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2013-2014, à l'exception de ceux du périscolaire où des augmentations de centimes d'euros sont proposées pour les 4 dernières tranches.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1er septembre 2014, les tarifs de la ½ heure d'accueil périscolaire par tranche de quotient familial, comme suit :

QF	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015
QF < 550	0,94	0,94
QF 551 à 850	1,15	1,15
QF 851 à 1100	1,22	**1,23**
QF 1101 à 1350	1,37	**1,39**
QF > 1351	1,53	**1,56**
Non Allocat.	1,79	**1,83**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le service petit déjeuner, au même tarif que l'année passée, soit 0,86 € par petit déjeuner.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir, à compter du 1er septembre 2014, les tarifs du repas du restaurant scolaire par tranche de quotient familial, comme suit :

QF	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015
QF < 550	2,38	2,38
QF 551 à 850	3,24	3,24
QF 851 à 1100	3,36	3,36
QF 1101 à 1350	3,76	3,76
QF > 1351	3,91	3,91
Non Allocat.	4,02	4,02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer, comme l'année passée, à compter du 1er septembre 2014, les mêmes tarifs que les repas soient pris ou non, principe qui a permis de diminuer sensiblement ces dernières années le nombre de repas non pris facturés aux familles.

QF	Tarifs repas non pris 2013-2014
QF < 550	2,38
QF 551 à 850	3,24
QF 851 à 1100	3,36
QF 1101 à 1350	3,76
QF > 1351	3,91
Non Allocat.	4,02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à compter du 1er septembre 2014, les tarifs des repas adultes et enseignants, qu'ils soient pris ou non, comme suit :
- repas adulte : 6,56 €
- repas enseignant : 5,35 €.

Modification des règlements accueil périscolaire et cantine scolaire pour l'année 2014-2015

Mme Isabelle TESSIER expose les propositions de la commission affaires scolaires relatives aux règlements intérieurs applicables aux services du périscolaire et de la cantine scolaire. S'agissant du règlement de l'accueil périscolaire, il est demandé de préciser à l'article 3 que la surveillance de cour de 16h30 à 17h n'est pas comprise dans la limite des 2 heures de présence par jour.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, avec la réserve précitée, les règlements intérieurs proposés.
Les règlements intérieurs seront communiqués aux parents via les carnets de liaison.

Construction du Périscolaire

M. Nicolas DEROCHE présente les derniers lots (6, 8 et 9) qui ont été attribués au mois de juillet. Par rapport aux estimations du maitre d'œuvre, le total des marchés signés représente un surcoût de 2 % par rapport aux prévisions du maitre d'œuvre. Ce surcoût résulte essentiellement de la cloison amovible entre les deux salles dont le coût initial avait été mal apprécié. S'agissant de la construction elle-même, elle a pris du retard. Les fondations faites pendant l'été vont être détruites et refaites suite à des irrégularités constatées.

Déclaration d'intention d'aliéner

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour :
- B2049, B2050, B2051 et B2054 (sont vendues pour 1/3 indivis en pleine propriété les parcelles cadastrées section B numéro 2049, 2051 et 2054), 13 rue d'Echichens
- B967, 12 rue d'Echichens
- B656, La Mare Noire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Rapport d'activité 2013 de SEVRAVAL

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, une présentation du rapport d'activité 2013 de SEVRAVAL est faite par M. Pascal DABIN au conseil municipal.

Rapport d'activité 2013 du Syndicat départemental d'eau potable

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, une présentation du rapport d'activité 2013 d'Alantic'eau (Syndicat Départemental d'alimentation en Eau Potable de Loire Atlantique) est faite par M. Pascal DABIN au conseil municipal.

Rapport d'activité 2013 du Bassin versant de la Sèvre Nantaise

Le rapport d'activité 2013 du Bassin versant de la Sèvre Nantais est présenté par M. Pascal DABIN au conseil municipal.

Commissions communales et intercommunales

COMMISSION COMMUNICATION
Mme Danièle GADAIS et M. Frédéric GODET

présentent les dossiers en cours.

› L'annuaire des associations a été distribué avec la PAB du mois de septembre. Il regroupe 33 associations qui interviennent sur la commune.

› **Remise de la Bouteille d'Or** : les préparatifs avancent. Une rencontre avec les chevaliers bretvins a permis d'arrêter le programme et les conditions d'organisation. Les viticulteurs s'investissent dans cette organisation. Ainsi, un nouveau syndicat pour la promotion du Muscadet vient d'être créé. Celui-ci va faire appel à des partenaires extérieurs pour participer financièrement à la cérémonie de remise de la Bouteille d'Or.

› **Site internet** : la commission a validé une solution pour le futur site internet de la commune. Le prestataire envisagé, propose des sites ciblés pour les communes et offrent une très large gamme de fonctionnalités. L'outil, utilisé par des communes voisines, semble facile d'utilisation, intuitif et bénéficie d'une assistance technique très performante.

COMMISSION TRAVAUX

M. Nicolas DEROCHE présente les derniers travaux réalisés, et ceux à venir :
› Curage du bassin de rétention situé aux Charmettes et des fossés du terrain de foot.
› Préparation des dalles pour les box.
› Travaux de toiture et d'isolation de la 6ème classe.
› La classe de la directrice subit, dès qu'il pleut, des inondations. Le revêtement de sol, complètement décollé, a été remplacé par un lino. Une bâche, en solution d'attente, a été installée sur le mur, à l'extérieur.

Les travaux à venir sont les suivants :
› L'entreprise AUBRON intervient prochainement sur les trottoirs au Gué Priou.
› L'entreprise TRILLOT doit réparer le sinistre de la salle des sports avant la fin du mois de septembre.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET AINÉS

Mme Isabelle TESSIER présente l'actualité de la commission :
› La rentrée s'est bien passée. 136 enfants sont inscrits à l'école.
› La réforme des rythmes scolaires se met en place. Les animateurs recrutés ont pris leurs fonctions.
› L'accueil Parent/Enfant qui a lieu une fois par mois se tiendra à la Haye-Fouassière pendant la durée des travaux du périscolaire.
› Aucune inscription n'a été enregistrée pour le service de transport vers Château-Thébaud, le mercredi après midi.

Points divers

› **Arrêt maladie Mme BOURIEAU :**
Le maire informe le conseil municipal du prolongement d'un mois de l'arrêt maladie de Mme BOURIEAU jusqu'au 7 octobre 2014.

› **C.C.I.D :** par délibération en date du 19 mai 2014, le conseil municipal a établi la liste de contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Après examen de la liste, le directeur régional des finances publiques a décidé et désigné le 13 août 2014 comme membres titulaires et suppléants les personnes suivantes :

› Commissaires titulaires (6) : Danièle GADAIS, Pascal DABIN, Jean-Pierre POIRON, Patricia SERVEL, Jacques BRAUD, Michelle BATARD

› Commissaires suppléants (6) : Jean-Yves LECOQ, Gilles DELOUMEAU, Pierre-Luc BOUCHAUD, Annie CAUSSADE-CABUS, Georges DABIN, David ORDRONNEAU.
Cette décision a été notifiée récemment à chacun des membres titulaires et suppléants.

› **Transports scolaires vers les collèges de Vertou** : Mme Patricia SERVEL fait un point sur les difficultés rencontrées par les élèves Fiacrais fréquentant les collèges de Vertou. L'attente importante entre l'heure de sortie des collèges et l'heure de départ des cars pose des problèmes de sécurité. Le temps entre l'heure de sortie des collèges et l'heure d'arrivée des élèves à leur domicile peut atteindre près d'1 heure, temps qui semble trop long pour l'intérêt de l'enfant.
Mme Patricia SERVEL précise que les parents d'élèves se sont manifestés auprès du Conseil Général, que la commission transports de la communauté de communes en a fait de même, que les réponses du Conseil Général sur ces difficultés sont attendues dans les prochains jours.
M. le Maire précise qu'il a contacté M. Jean-Claude DAUBISSE, conseiller général du canton, M. Rodolphe AMAILLAND, maire de Vertou ainsi que le vice-président du Conseil Général délégué aux mobilités, pour leur faire part de ces difficultés et qu'il n'a reçu à ce jour aucune réponse.

› **La modification n° 1 du PLU** : l'enquête publique sur la modification du PLU se poursuit jusqu'à mercredi prochain. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur aura 1 mois pour remettre son rapport. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Prime annuelle du personnel communal

Fin 2013, la délibération attribuant la prime de fin d'année au personnel communal a fait l'objet d'une observation des services de la Préfecture et du contrôle de légalité. Il était préconisé de supprimer la prime dans sa forme actuelle et de la remplacer par d'autres primes et indemnités instituées depuis.
Une réponse a été faite au Préfet lui précisant que, si le seul caractère « d'avantage acquis » ne suffisait pas à maintenir la prime annuelle, il serait difficile pour une équipe nouvellement élue de refondre le régime indemnitaire de la commune entre avril et octobre 2014. Il n'a pas été fait d'objection aux arguments avancés par la commune.
M. le Maire propose, donc, d'accorder au personnel communal, pour l'année 2014, une prime de fin d'année correspondant à la moyenne pondérée des douze derniers mois de salaires bruts fiscaux des agents en activité pendant la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder au personnel communal, pour l'année 2014, une prime de fin d'année calculée selon les modalités exposées.
Cependant, M. le Maire précise que la refonte du régime indemnitaire est souhaitable et ce, dès l'année prochaine, et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Charte d'utilisation des équipements collectifs et sportifs de la commune

Mme Danièle Gadais rappelle l'objectif de cette charte qui est de formaliser la mise à disposition par la commune au profit des utilisateurs (associations, école, école de musique) des bâtiments communaux (salle des sports, terrain de foot...). Le projet a pour but de prendre en considération les différents profils d'utilisateurs et de répondre aux particularités de chacun.
Une remarque est faite quant à l'heure très tardive à laquelle la salle des sports est parfois toujours occupée.
L'association concernée a été contactée et invitée à rester dans un créneau raisonnable.
Après avoir entendu les différentes remarques, le projet de charte est approuvé à l'unanimité.
La charte sera prochainement adressée aux utilisateurs qui en prendront connaissance et la signeront.

Tarif : vente de verres pour la Bouteille d'Or

A l'occasion de la cérémonie de remise de la Bouteille d'Or, la commune a décidé de commander des verres portant le logo de Saint Fiacre et la mention « Bouteille d'Or 2014 ».
Les personnes souhaitant participer au vin d'honneur et aux dégustations devront acheter un verre souvenir. Il est donc proposé de les mettre en vente à l'unité (ou par 6).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 2 € (ou 12 € les 6) le prix du verre sérigraphié à l'occasion de la cérémonie de remise de la bouteille d'Or.
Mme Danièle GADAIS informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'organisation de la Bouteille d'Or et souligne que le budget prévu à cet effet sera respecté grâce à la participation active des viticulteurs.

Montant de la participation 2014, versée aux établissements privés du premier degré dont les enfants résident sur Saint Fiacre et sont scolarisés sur une autre commune

En application de l'article L 442-5 du code de l'éducation (issu de la loi CARLE du 28 octobre 2009), « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire

d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil». Afin de répondre aux demandes émanant des établissements scolaires accueillant des enfants de Saint Fiacre sur Maine, il est décidé de fixer le montant de la contribution à 164 € par élève.

Montant de la participation 2014, demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de Saint Fiacre

Jusqu'au 31/12/2012 (date de dissolution de l'association), l'Association Communautaire de la Région Nantaise délibérait tous les ans pour déterminer la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, maternelles et primaires accueillant des enfants de plusieurs communes. La commune de Saint Fiacre sur Maine, membre de l'ACRN, appliquait ainsi aux communes, dont les enfants étaient scolarisés dans son école publique, le tarif fixé annuellement par l'ACRN dont elle était membre.
Depuis le 1er janvier 2013, la commune doit elle-même fixer le montant de cette contribution. Pour ce faire, il est proposé de partir du coût supporté par la commune concernant l'école (hors frais de personnel) et de le diviser par le nombre d'élèves inscrits.
La proposition de participation demandée aux communes à hauteur de 164 € par enfant est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Nomination d'un référent pour le SEMES (Sèvre et Maine Emploi Solidaire)

Conventionnée comme structure d'insertion par l'activité économique, le SEMES a deux activités, différentes mais complémentaires :
- une **association intermédiaire** (plus de 200 personnes par an sur des postes variés : ménage, entretien des jardins, aide en collectivité, ...). Les missions de travail se déroulent dans les collectivités, les entreprises, les associations ou chez des particuliers et peuvent aller de quelques heures à plusieurs semaines.
- un **chantier d'insertion** en entretien des espaces naturels, conventionné pour 20 postes (soit une quarantaine de salariés par an).

Le SEMES souhaite disposer d'un référent par commune. Il est proposé au conseil municipal de désigner cet élu référent.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Mme COINTEPAS comme référente auprès du SEMES.

Point sur la construction du périscolaire

Comme évoqué lors de la séance précédente, certains travaux (puis fondations) ont dû être repris par l'entreprise titulaire du lot gros œuvre. Les travaux sont faits et le chantier a repris son cours normal. Il n'y aura pas davantage de retard dans la livraison du bâtiment qui est maintenue pour mi-janvier 2015. Les travaux les plus importants en terme de nuisances sonores s'achèveront 2ème quinzaine de novembre. Il est à noter que la « délocalisation » de la 6ème classe se passe plutôt bien grâce à la bonne volonté des enseignants impactés pas cette situation.

Demande d'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune

Il est proposé au conseil municipal de céder une partie d'une parcelle communale située dans le domaine privé communal. Il s'agit d'une régularisation cadastrale car l'emprise sur le domaine public est déjà effective. Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acheteur. La parcelle (B 2073) représente une surface de 17 m² selon le document de bornage réalisé récemment par le Cabinet RIVIERE VINCENEUX géomètres. Elle est située Place du Champ de Foire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la cession de la partie du domaine privé communal présentée pour une superficie de 17m² à raison de 10 € le m² (frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur).

Déclaration d'intention d'aliéner

- B2077, B2078, B1852, B1681.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Rapport d'activité 2013 CCSMG

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement... ».
Le rapport d'activité 2013 de la CCSMG a été communiqué à l'ensemble des conseillers. Il décrit le fonctionnement de la communauté de communes et l'ensemble des actions menées par celle-ci au regard de ses compétences. Il dresse également les perspectives d'évolution par activité. Il indique enfin les résultats comptables 2013 par budget.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal acte la communication du rapport d'activité 2013 de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine et de sa présentation faite en conseil.

Commissions communales

COMMISSION COMMUNICATION

› Le projet de refonte du site avance.
› La commission commence à travailler sur la politique des subventions communales accordées aux associations.
› La préparation de la cérémonie de remise de la Bouteille d'Or est l'actualité de la commission.
› La cérémonie du 11 novembre se tiendra au cimetière puis un verre de l'amitié sera servi à la Salle des Vignes.

COMMISSION TRAVAUX

› L'abat son de l'Eglise a été refait.
› Les travaux de réparation de la salle des sports suite au sinistre incendie de juin 2013 viennent d'être faits.
› Les avaloirs ont été installés au Gué Priou pour permettre à l'eau de s'évacuer correctement.
› Le nettoyage du terrain derrière la salle des sports a été fait.

A venir :
› Les huisseries de la mairie et de l'école seront changées pendant les vacances de la Toussaint.
› Le contrôle de conformité des équipements sportifs (buts de foot et de basket) sont confiés à la SOCOTEC pour un montant de 280 € environ.
› Le curage des fossés des Perrières.
› La construction des box pour les matériaux aux services techniques.
› Le CAUE de Loire Atlantique va être sollicité pour conseiller la commission dans les possibilités de réhabilitation de la salle derrière la Mairie.
› Les explorations pour connaître l'origine des inondations dans la classe de Mme Deroche se poursuivent. La bâche installée cet été est inefficace. Il semblerait qu'un défaut d'étanchéité et de pente pour l'évacuation au niveau de la toiture explique cette situation. Une déclaration du sinistre à l'assurance a été effectuée.
› Sécurisation de l'accès au terrain de foot : des situations pérennes sont recherchées pour éviter que les désagréments rencontrés cet été se renouvellent.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

› Les activités liées à la réforme des rythmes scolaires se mettent en place. Le planning des activités est affiché pour permettre aux parents d'être informés.
› Réunion de présentation du service « Restaurant scolaire » aux parents le 14/10/2014.

Points divers

› M. le Maire informe le conseil municipal d'un virement de crédit d'un montant de 1 650 € qu'il a effectué du chapitre 022 « Dépenses imprévues » à l'article 673 « Titres annulés » à des fins d'annuler deux titres de 2008 et de 2009 émis à tort à l'encontre de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, le maire de cette commune n'ayant accordé aucune dérogation permettant à des enfants de sa commune de fréquenter l'école publique de Saint Fiacre.
› M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel à un médiateur pour négocier avec les assureurs, les contrats d'assurance de la commune qui seront applicables au 1er janvier 2015.
› M. le Maire informe le conseil municipal des réunions et des discussions récentes qui ont eu lieu au sujet des problèmes de transports scolaires vers les collèges de Vertou. Un courrier cosigné du vice-président

du Conseil Général délégué aux mobilités et de la vice-présidente de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine déléguée aux transports va être adressé aux parents des collégiens concernés dans les jours qui viennent, courrier précisant la nouvelle organisation mise en place à compter du 3 novembre permettant de diminuer la durée totale de transport d'environ un quart d'heure.

› M. le Maire informe le conseil municipal de la conférence de presse qui s'est tenue ce lundi 13 octobre à la mairie de Vertou et relative à la fermeture de la piscine des Hauts-Thébaudières.

› M. le Maire informe le conseil municipal du prolongement de l'arrêt de maladie de Mme BOURIEAU.

› La modification du PLU sera l'un des points à l'ordre du jour du prochain conseil qui aura lieu le 17 novembre 2014 à 20 heures. En préalable de ce conseil, sera présenté aux élus de 19h à 20h, le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Bilan financier Bouteille d'Or 2014

Le 26 octobre dernier, Saint Fiacre et ses viticulteurs se sont vu remettre par l'ordre des Chevaliers bretvins leur 4ème bouteille d'or. Cette journée de fête a permis de réunir autour de nos viticulteurs, les Chevaliers bretvins mais aussi de nombreux habitants de notre commune. En effet, plus de 350 personnes étaient présentes au vin d'honneur-dégustation des Muscadet et pas moins de 255 convives ont participé au repas dont 85 Fiacrais.

La commune tient à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la réussite de cette manifestation : les viticulteurs, le Comité des Fêtes, les Amis de Saint Fiacre, Ampélopsis et toutes les personnes de bonne volonté qui ont prêté main forte dans l'organisation et la réalisation de cette fête, ainsi que les services administratifs et techniques. Pour mémoire, le 30 juin 2014, le conseil municipal avait voté une enveloppe budgétaire fixée à 3175 € (avec une marge de plus ou moins 10 %).

Le bilan financier est le suivant :

- total dépenses : 2 528.62 € (15 invitations au repas, 4 intronisations, 504 verres bouteille d'or) ;
- total recettes : 1 294 € (vente de verres et participation des viticulteurs au financement des verres) ;
- reste à financer : 1 234.62 €.

Création d'un comité consultatif «Histoire»

Selon l'art. L 2143-2 CGCT, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité (15 votants), la création d'un comité consultatif «Histoire». Un article invitant les personnes intéressées à se manifester va passer dans la Pierre à Beurre, une communication aura lieu lors de la cérémonie des vœux.

La première réunion pourrait se tenir début février 2015.

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention

La commission vie associative a entamé un travail de réflexion sur la politique de subvention de la commune de Saint Fiacre sur Maine. La commune souhaite s'engager dès aujourd'hui dans une démarche d'équité et de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions. Le conseil municipal, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations de la commune en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en les soutenant dans leurs actions (soutien financier, logistique et technique). Pour ce faire, et afin de soutenir principalement les associations communales, la commission vie associative propose les conditions d'éligibilité à l'attribution de subventions suivantes :

- être une association dite « loi 1901 » et avoir été déclarée en Préfecture avant le 1/07 de l'année de demande de la subvention ;
- avoir son siège social sur la commune de Saint Fiacre sur Maine ou sur le territoire de la CCSMG ;
- avoir une action ou un projet sur le territoire de la commune ;
- proposer des activités présentant un intérêt collectif, altruiste, sportif ou culturel ;
- avoir présenté une demande de subvention conforme au dossier de demande de subvention adressé aux associations par voie postale (pièces justificatives à fournir et date limite de dépôt de la demande).

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 votants), décide de valider ces conditions d'éligibilité.

Il convient de préciser que cette volonté de transparence et d'équité se poursuivra sur l'année 2015 et portera sur les clés de répartition et le recensement des mises à disposition de moyens.

Ce planning en deux temps permet d'associer les associations sur le printemps 2015 tout en les informant de la volonté de la commune de faire évoluer les critères actuels. Les associations sportives notamment, fonctionnant en calendrier scolaire, ne seront pas impactées sur l'année en cours par les changements de critères possibles.

Approbation de la modification n°1 du PLU

M. le Maire rappelle qu'il est de jurisprudence constante que la participation au vote permettant l'adoption d'une délibération par une personne intéressée à l'affaire, risque d'entrainer son illégalité. L'article L. 2131-11 du CCGT précise en effet que les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, sont illégales.

Compte tenu de ce qui précède et s'agissant du point 5 à l'ordre du jour, il est demandé à Mme Danièle GADAIS intéressée à l'affaire en ce qu'elle concerne un point de zonage du PLU, de quitter la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote.

Pour les mêmes raisons, M. le Maire précise que le pouvoir donné par Mme Christine COINTEPAS à Mme Anne BASSOMPIERRE ne pourra pas être pris en compte.

Le quorum étant atteint (13 présents, 13 votants), la parole est donnée à M. Pascal DABIN, délégué à l'urbanisme.

Tout le monde confirme avoir bien reçu, par voie postale, les conclusions du commissaire enquêteur au terme de la procédure d'enquête publique.

En préambule, M. Pascal DABIN, délégué à l'urbanisme rappelle aux conseillers les différentes étapes de la procédure de modification du PLU.

a) Historique de la procédure

Les particuliers ont été informés sur le déroulement d'une enquête publique par :

- un article dans le bulletin mensuel édité par la commune,
- un affichage aux lieux suivants : centre bourg, affichage mairie, aux lieux-dits La Bourchinière, le Gué Priou, La Pétière, La Métairie, La Hautière,
- une annonce dans deux journaux locaux, 15 jours avant le démarrage de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

En vertu des dispositions de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ont été destinataires d'une convocation en date du 12/11/2014. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour du conseil municipal dont le projet d'approbation de la modification n°1 du PLU.

b) Projet : modification du PLU

Dans le respect du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et du Plan Local d'Urbanisme, le projet de modification n°1 a présenté, lors de l'enquête publique, la rectification de la limite entre la zone Ub et Av. Lors de la révision du PLU, la zone Ub avait été réduite sans tenir compte d'un paramètre physique existant ignoré de la commune. Or une procédure engagée à l'encontre du PLU révisé devant le tribunal administratif a permis de déceler cette erreur matérielle. La modification rétablit la position de la limite pour corriger cette erreur matérielle, accompagné d'une zone de protection graphique. Il en découle

une meilleure protection réciproque entre le chai viticole et les habitations de tiers voisines, conformément à la Charte Viticole.
Par ailleurs, le PLU procède à une meilleure identification des haies à protéger et arbres remarquables conformément à la demande du Préfet dans son courrier du 22 avril 2014, reçu en mairie le 26 avril 2014.

c) Communication sur la procédure de modification

Information Personnes Publiques Associées
Le projet de modification a été notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, aux personnes suivantes:
- Préfet ;
- Président du Conseil régional ;
- Président du Conseil général ;
- Président de l'établissement public chargé d'élaborer le SCOT ;
- Les organismes consulaires : CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture ;

M. Pascal DABIN, délégué à l'urbanisme propose l'examen des avis des Personnes Publiques Associées qui se sont prononcées sur le dossier :
- avis CG44 du 10/09/2014 et du 22/09/2014 : avis favorable
- avis Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais du 12/09/2014 : avis favorable
- avis CCI du 26/08/2014 : pas de remarques
- avis INAO du 20/08/2014 : avis favorable
- avis Conseil Régional du 13/09/2014 : pas d'observations
- avis Préfecture du 18/09/2014 : pas d'opposition au projet.

Enquête publique
L'enquête publique s'est déroulée en mairie du 8/08/2014 au 10/09/2014. Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 3 octobre 2014 qui a été transmis à l'ensemble des conseillers. L'avis du commissaire enquêteur est un avis favorable. Ce rapport est mis à disposition du public pendant une durée d'un an. M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de modification n°1.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 votants) la modification n°1 du PLU.

d) Suite procédure

Le PLU, modifié et approuvé, sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
La présente délibération sera affichée en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de Loire Atlantique.
La présente délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs conformément à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'intention d'aliéner

- B2049, B2050, B2051, B2054
- B835, B1517, B1519.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 votants), décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Dossier Assainissement non collectif (dossier Le Bellec à la Pétière)

M. Le Bellec demande que le conseil municipal donne son accord de principe pour céder une emprise communale à La Pétière afin de pouvoir installer un assainissement autonome.
Après discussion, les membres du conseil municipal demandent à ce que des compléments d'information soient apportés sur ce dossier avant de donner leur accord. La commission travaux, urbanisme et environnement se charge de contacter l'intéressé et de voir sur place les conditions de faisabilité du projet en lien avec le voisinage.

Construction du périscolaire

M. Nicolas DEROCHE fait un point sur la construction du périscolaire.

Commissions communales

COMMISSION COMMUNICATION

› La renaissance du Comité des Fêtes est soulignée avec l'élection d'un nouveau président.
› Travail sur l'évolution du tracé du GR.
› Réflexion sur la tarification et les conditions de location de la salle des vignes.
› Préparation du magazine municipal (articles à remettre pour semaine 50).

COMMISSION TRAVAUX

M. Nicolas DEROCHE fait état des travaux en cours :
› Problème de chauffage à la salle des vignes et problème d'eau chaude à la salle des sports.
› Le problème d'humidité dans la classe de la directrice de l'école a été ponctuellement résolu suite à une étanchéité effectuée sur le toit.
› La société Aubron va être relancée pour les travaux d'aménagement du bourg. A ce jour, les réserves portées sur le procès-verbal de réception des travaux n'ont pas été levées.
› Réflexion en cours sur le bâtiment derrière la mairie (étude amiante et rendez-vous avec le CAUE).
› Réflexion sur la sécurisation des Charmettes et sur le marquage au sol. Réflexion aux Perrières également pour un marquage au sol.
› Chemin des Prés : attente de devis, détermination de la part publique et de la part privée.
› Une demande DETR sera effectuée au prochain conseil pour la réfection de la toiture à la cantine.

M. Pascal DABIN précise que la commune devra se doter d'un plan communal de sauvegarde, plan prévoyant et organisant l'ensemble des mesures à mettre en œuvre sur la commune en cas de risque majeur (inondations, ...).

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

› L'absence de communication relative au relèvement de l'âge (de 65 ans à 66 ans) pour bénéficier du repas des Ainés est soulignée. M. le Maire en assume toute la responsabilité et s'en excuse auprès des personnes intéressées. Il est précisé que pour l'année prochaine l'âge sera maintenu à 66 ans donnant ainsi la possibilité à celles et à ceux qui n'ont pas pu venir cette année de venir l'année prochaine.
› Informations suite au conseil d'école (132 élèves dont 21 CM2, projet d'un voyage dans le Cotentin pour la classe de CM2, autres…).
› Avenant à la convention avec la commune de La Haye-Fouassière pour la halte-garderie et le centre de loisirs à venir.
› Etablir une PEDT pour la rentrée scolaire prochaine afin de continuer à bénéficier du fonds d'amorçage de la CAF.
› Etablir un bilan des Temps d'Activité Périscolaire.

› Mme Patricia SERVEL fait état des modifications d'horaires intervenues sur les transports scolaires vers les collèges de Vertou. La durée entre la sortie des collèges et l'arrivée à destination des collégiens à leur domicile a été réduite.

Points divers

M. Le Maire remercie les élus qui étaient présents au repas des Ainés et à la cérémonie du 11 novembre. M. Le Maire informe le conseil municipal du prolongement de l'arrêt de maladie de Mme Bourieau et du renouvellement du contrat de son remplaçant, M. Julien PERRON. M. Le Maire informe le conseil municipal des prélèvements budgétaires qu'il a été amené à effectuer sur les chapitres dépenses imprévues :
- prélèvement en section de fonctionnement pour abonder le compte 73925 : fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : + 576 €
- prélèvement en section d'investissement pour abonder le compte 202 : frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme : + 2 600 €.

M. Le Maire informe le conseil municipal de la réforme portant sur l'instruction des autorisations d'urbanisme : la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dont bénéficie la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Des réflexions sont actuellement en cours au niveau de la CCSMG et au niveau du Pays pour centraliser les instructions des autorisations d'urbanisme. Pour la commune, il s'agit de décisions importantes puisqu'à ce jour, aucune instruction n'est effectuée en mairie.

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture de l'enquête publique sur le SCOT 2 du Vignoble jusqu'au 18 décembre 2014.

M. Le Maire informe le conseil municipal des conséquences budgétaires pour la commune des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales annoncées (11 milliards sur 3 ans après une baisse de 1,5 milliard en 2014) et de la montée en puissance du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales :
- pour la commune, la baisse des dotations de l'Etat pourrait être de l'ordre de 10 % chaque année (baisse des recettes de 15 à 20 000 € par an).
- pour la commune, l'augmentation du FPIC

va atteindre rapidement 2 % des recettes fiscales (dépense de 10 000 € contre 6 600 € aujourd'hui).
- pour la commune, les marges d'investissement vont se réduire (fixée à 80 000 € par an dans la prospective de début de mandat, l'enveloppe annuelle devra être réduite). La prospective financière sera revue en conséquence. Tous les travaux envisagés ne pourront pas être réalisés.
M. Le Maire précise que les marges de manœuvre pour baisser les dépenses de fonctionnement sont réduites compte tenu du caractère incompressible de certaines charges (dépenses de personnel entre autres). La baisse notable de l'autofinancement aura des effets sur notre capacité de désendettement. Le levier de recours à l'emprunt pour financer nos investissements est de ce fait exclu sauf peut-être pour des réserves foncières. Le levier de la fiscalité est, de même, réduit.
M. le Maire précise que les leviers doivent s'opérer à d'autres endroits, notamment au niveau de la communauté de communes avec la mutualisation des moyens et la prise de compétences. Par ailleurs, les dispositions récentes sur la création d'une commune nouvelle et sur les conditions financières y attenantes doivent conduire la commune à s'interroger et à réfléchir sur le sujet.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Régime indemnitaire personnel communal

En 2013, le Préfet dans le cadre de son contrôle de légalité, avait préconisé de supprimer cette prime annuelle dans sa forme actuelle et de la remplacer par d'autres primes et indemnités instituées depuis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de remplacer la prime de fin d'année et d'instaurer, à compter du 1er novembre 2014 :
- une indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) au profit des agents de la filière administrative, conformément au décret n° 1997-1223 du 26 décembre 1997 et à l'arrêté du 26 décembre 1997,
- une indemnité d'administration et de technicité (IAT) au profit des agents des filières technique, animation, sanitaire et sociale.
Lesdites indemnités seront attribuées individuellement aux agents par arrêté du Maire. Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 1er novembre 2014.

Indemnités au comptable

Le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 fixe les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.
En cas de changement de l'assemblée délibérante ou du Comptable du Trésor, une nouvelle délibération doit être prise.

Considérant que la commune entretient des relations étroites et cordiales avec la comptable ;
Considérant que la comptable apporte régulièrement des informations d'ordre budgétaire, financier et comptable au service administratif et aux élus,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de maintenir l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 % à la comptable, Mme Marie-Anne MARCHAND.

Marchés à bons de commande balayage de voirie

Le groupement de commandes relatif aux marchés à bons de commande de balayage de voirie entre la communauté de communes Sèvre, Maine & Goulaine, les communes de Haute Goulaine, La Haye Fouassière, Saint Fiacre sur Maine et Château Thébaud est arrivé à son terme.
Vu l'article 8 du code des Marchés publics,
Vu le projet de convention constitutive,
le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :
- de former un groupement de commandes relatif au marché à bons de commande de balayage de voirie entre la communauté de communes Sèvre, Maine & Goulaine, les communes de Haute Goulaine, La Haye Fouassière, Saint Fiacre sur Maine et Château-Thébaud,
- de prendre acte que les prestations concernant la commune de Château-Thébaud constitueront une option dans le cadre du marché à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive qui sera annexée à la présente délibération.

Révision du SCOT (enquête publique) : position du conseil sur le projet d'extension de la carrière de la Faubretière

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT 2 décrit la stratégie définie par les élus et fixe des objectifs du SCOT dans le respect des orientations environnementales nationales.
Parmi les axes définis dans le PADD figure la valorisation du territoire par la préservation des richesses écologiques et par la valorisation des paysages agricoles et naturels.
Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT 2 a pour objet de mettre en œuvre la stratégie présentée dans le PADD. Son objectif se traduit par un véritable effort de préservation de l'espace agricole :
- préservation des ressources environnementales du territoire en mettant en place une trame bleue s'appuyant sur les cours d'eau et les zones humides,
- valorisation des paysages du Pays du Vignoble Nantais grâce au maintien de la culture de la vigne (notamment AOC),
- gestion des risques et nuisances pour une plus grande qualité de vie en prenant en compte le risque potentiel qu'induisent les activités industrielles et en réduisant les nuisances sonores,
- appui sur sa viticulture et ses paysages associant vallées et cours d'eaux, champs de vigne pour soutenir le développement du tourisme.
En accord avec le schéma départemental des carrières, le SCOT entend privilégier l'exploitation des gisements déjà existants en les optimisant et en exploitant tout leur potentiel, sous réserve de la compatibilité avec les enjeux patrimoniaux et environnementaux.
A cet effet, les carrières doivent faire l'objet d'études d'impacts (ICPE), analysant l'impact sur l'environnement mais également sur l'activité agricole. Il est précisé également que les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux pourront prévoir des coupures d'urbanisation à proximité des sites en prévision de leur possible extension, afin d'éviter les conflits d'usage (bruit, poussières...).
Le SCOT plafonne à 40 hectares la consommation d'espaces agricoles pour d'éventuels projets de carrières dont la pertinence sera évaluée tant au regard de ses impacts sur l'agriculture que de la législation qui s'applique à ces projets.
Par courrier en date du 20 janvier 2014, le Président des Carrières Indépendantes du Grand Ouest (CIGO) indique que les surfaces des projets d'extension de carrière ont été présentées lors de la réunion de concertation du mois de mai 2013 pour les sites de Gorges, Vallet et Vieillevigne. Il précise qu'il y aurait également un projet d'extension de la carrière de la Haye-Fouassière sur 12 hectares.
Par délibération en date du 28 janvier 2014, le conseil municipal a exprimé son opposition au projet de principe d'extension d'une douzaine d'hectares de la carrière de la Faubretière située sur la commune de La Haye Fouassière.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal de Saint Fiacre sur Maine, après avoir délibéré et en vertu des objectifs affichés par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO), demande à l'unanimité :
- que les vignes situées à proximité de l'exploitation existante soient préservées (AOC et trame verte),
- que la Sèvre située à proximité de l'exploitation soit protégée (trame bleue et zone humide),
- que le projet d'extension de la carrière de la Faubretière soit clairement exclu des 40 hectares de consommation d'espaces agricoles prévues par le SCOT pour d'éventuels projets de carrières (car ce projet d'extension n'a pas été présenté notamment lors de la réunion de concertation du mois de mai 2013),
- que le SCOT indique clairement les carrières intéressées par les 40 hectares.
Compte tenu des orientations environnementales nationales et des axes définis dans le PADD (valorisation du territoire par la préservation des richesses écologiques et par la valorisation des paysages agricoles et naturels) et

Conseils Municipaux

par le DOO (trame bleue s'appuyant sur les cours d'eau et les zones humides, maintien de la culture de la vigne (notamment AOC), gestion des risques et nuisances, appui sur la viticulture et les paysages associant vallées et cours d'eaux, champs de vigne pour soutenir le développement du tourisme), le conseil municipal de Saint Fiacre sur Maine, après avoir délibéré, réitère à nouveau et à l'unanimité, son opposition au projet de principe d'extension de la carrière de la Faubretière, sise sur la commune de La Haye-Fouassière, à proximité du village de la Bourchinière, village de la commune de Saint Fiacre sur Maine.
Le conseil municipal demande à l'unanimité, à ce que l'ensemble des points évoqués ci-dessus soit transmis au commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, à l'adresse suivante par lettre recommandée dès le lendemain du conseil : Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, Allée du chantre, BP 89133, 44191 Clisson Cedex.

Tarification Salle des Vignes

Mme Danièle GADAIS présente le bilan financier relatif à la location de la Salle des Vignes.
Le niveau de locations constaté en 2014, confirme le tassement des réservations opéré depuis 2013. Ce tassement s'accentue encore en 2015, compte tenu des réservations effectuées au 1/12/2014. Sachant que les tarifs de location pratiqués par les communes voisines sur le même type d'équipement sont largement supérieurs à ceux de Saint Fiacre, il est proposé d'augmenter, à compter du 1er janvier 2015, les tarifs de location de la salle des vignes de 3 % pour 2015, 3 % pour 2016 et 3 % pour 2017.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité (14 pour sur 15 votants) les augmentations proposées.

Conditions de mise à disposition de la Salle des Vignes aux associations (manifestation annuelle)

Les associations Fiacraises bénéficient d'une location gratuite de la Salle des Vignes une fois par an. Pour être éligible à cette gratuité, il est nécessaire que l'association soit une association dite loi 1901, que l'association ait un projet ou une action sur le territoire de la commune, que son siège social se situe sur la commune ou CCSMG, qu'elle ait un fonctionnement basé sur le bénévolat, et que ses activités présentent un intérêt collectif, altruiste, sportif ou culturel. Il est proposé :
- que les associations intercommunales fassent tourner leur demande de gratuité sur les différentes communes où elles ont une action,
- que les associations Fiacraises et intercommunales souhaitant aller au-delà de leur gratuité annuelle, s'acquittent d'un tarif particulier, à savoir 10 % du tarif en vigueur.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.
Concernant la pratique d'activités sportives et culturelles tout au long de la saison dans la Salle des Vignes, il est rappelé que les règles et tarifs seront revus ou précisés dans le cadre de la réflexion sur les subventions programmée sur le 1er semestre 2015, et ce de concert avec les associations.
Il est rappelé que la réservation par les associations n'est possible que six mois avant la date de la location.

Tarification bac à ordures ménagères :
Compte tenu de la stabilité de la grille tarifaire de la redevance incitative proposée par la CCSMG, il est proposé de laisser inchangée la somme forfaitaire demandée par bac utilisé par les usagers de la Salle des Vignes et décomposée comme suit :
- 5,40 € pour la partie fixe,
- 10,80 € pour la partie variable,
soit un total de 16,20 € par bac utilisé pour l'année 2015.
Il est proposé que ce tarif soit révisé automatiquement en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la Salle des Vignes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de tarif à hauteur de 16,20 € pour 2015.

Point sur l'étanchéité de la classe PS-MS

M. Nicolas DEROCHE fait un point sur l'étanchéité de la classe PS-MS à l'école publique :
- infiltration conséquente avant la rentrée de la Toussaint,
- remplacement en urgence des dalles au sol et réfection sommaire du toit terrasse,
- prise en charge par l'assurance des conséquences des infiltrations et non des causes,
- taux d'humidité important dans la classe.
Compte tenu de ces éléments, le conseil décide à l'unanimité d'engager rapidement les travaux d'étanchéité du toit terrasse existant. Parmi les devis soumis, il est proposé de retenir celui de la Sté LETORT (13 457 €).

Demande de subvention DETR 2015

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement et le maintien des services publics en milieu rural.Huit catégories d'opérations, déclinées par ordre de priorité, sont éligibles, notamment en priorité 1°) les opérations de construction et de rénovation des écoles et équipements liés à l'école (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil enfance).
La commission travaux propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour les travaux de réfection de la toiture du restaurant scolaire. Le devis établi pour ces travaux s'élève à 17 256 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de la commission travaux et autorise M. le Maire à déposer, au titre de la DETR, une demande de subvention pour la réfection de la toiture du restaurant scolaire.

Déclaration d'intention d'aliéner

- B 1500
- B 2057 et B 2058

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Modification du règlement périscolaire

Suite au conseil d'école qui s'est tenu le 4 novembre 2014, il est proposé de modifier l'article 6 du règlement du périscolaire, en ajoutant le paragraphe suivant à la version initiale : « *Dans les classes maternelles, les enfants sont repris à la fin de chaque demi-journée par les parents ou toute personne nommément désignée par eux, par écrit, à la directrice et aux enseignants responsables de l'enfant. L'enfant de maternelle, non inscrit à l'accueil du soir, et que les parents ne sont pas venus chercher à l'heure de la sortie de l'école, sera conduit au périscolaire. Dans les classes élémentaires, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant jusqu'aux portes de l'établissement. En cas d'imprévu de dernière minute des parents pour récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure, il est impératif de prévenir la responsable du périscolaire, Mme Anne HIVERT au 06 78 39 63 31, afin que l'enfant soit pris en charge.*
Sans appel des parents, l'école se réfèrera à « l'autorisation de sortie en cas de retard » remplie en début d'année. »
Il est précisé que pour les élèves des classes élémentaires, les parents en retard à la sortie pourront, via un coupon réponse annexé au règlement :
- demander la prise en charge de leur enfant par le service périscolaire bien qu'il ne soit pas inscrit.
- autoriser leur enfant à rentrer au domicile ou à patienter devant l'école.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve,à l'unanimité, les modifications apportées au règlement de l'accueil périscolaire.

Convention avec La Haye Fouassière relative à l'ALSH et à la Halte Garderie

Actuellement, les actions nouvelles ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et halte-garderie du CEJ (contrat enfance jeunesse) sont mutualisées avec les structures de La Haye Fouassière et nécessitent un calcul de proratisation, pour évaluer le droit de chaque commune, sur la base d'un taux de fréquentation défini.
Pour tenir compte des fréquentations réelles des enfants de St Fiacre chaque année, et pour simplifier l'étude des droits en supprimant la proratisation « figée », il est proposé ce qui suit : en 2014, à l'occasion du renouvellement du CEJ de La Haye Fouassière, les actions ALSH et Halte Garderie mutualisées avec St Fiacre seront regroupées sur les structures de La Haye

Conseils Municipaux

Fouassière à 100 % à compter du 01/01/2014.
La prestation de service CEJ relative aux enfants de St Fiacre sera comptabilisée pour ces deux actions (ALSH + HG) avec la prestation de service CEJ globale de la structure concernée, pour 2014 et 2015.
La prestation de service CEJ sera calculée sur 100% de l'activité des structures et versée à la commune de La Haye Fouassiere pour tous les enfants, à charge pour la municipalité de La Haye Fouassière d'intégrer cet élément financier dans une nouvelle convention liant les deux communes.
Il est proposé au conseil de se prononcer sur ces modifications et d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions et autorise M. le Maire à signer, pour une durée d'un an, la nouvelle convention.

Commissions communales

COMMISSION TRAVAUX

› La construction du périscolaire se poursuit avec la mise en place de la couverture.
› L'armoire numérique orange sera installée en fin d'année en face du parking Beauregard.
› Les problèmes de chauffage à la salle des vignes et d'eau chaude à la salle des sports sont résolus.
› Les élus ont rencontré le CAUE pour le bâtiment derrière la mairie. Le CAUE fera un retour et des propositions pour février 2015.
› Les marquages au sol aux Charmettes, aux Perrières ainsi qu'au 3 rue de l'Eglise seront effectués dans les prochaines semaines.
› Le remplacement des filets protecteurs au terrain de sport est apprécié à 4 000 € (sans la main d'œuvre). La priorité de ce dossier sera appréciée dans le cadre du budget 2015.
› Chemin des Prés : la commune a reçu les devis (part publique et part privée). Une rencontre entre les élus et l'ancien propriétaire des terrains est programmée.

M. Nicolas DEROCHE fait part de la demande de M. ORDRONNEAU. Ce dernier souhaite un éclairage permanent au niveau du carrefour de Gras Mouton. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande, jugeant non opportun l'augmentation de l'amplitude de l'éclairage public à cet endroit.

M. Nicolas DEROCHE fait part des réflexions menées par la commission travaux pour sécuriser l'accès du terrain de sport, suite à l'occupation illégale dudit terrain cet été par les gens du voyage. La commission propose d'installer deux barrières sécurisées aux normes ERP, l'une au niveau des vestiaires, l'autre au niveau de l'entrée près du pont Bel Abord.
Après discussion, le conseil municipal valide cette proposition et demande à ce que les travaux soient effectués rapidement.

M. Pascal DABIN précise que la discussion avec M. LE BELLEC et relative à l'installation d'un assainissement autonome à la Pétière se poursuit.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

› Une animatrice de l'école a présenté sa démission. Un recrutement pour la remplacer sera effectué dans les prochains jours.
› Une distribution de colis a été effectuée aux Ainés qui n'ont pas pu assister au repas du 8 novembre dernier.
› Un questionnaire de satisfaction relatif à la cantine scolaire va être distribué aux parents d'élèves avant le lancement de l'appel d'offre pour déterminer le prestataire à la rentrée 2015-2016.

Points divers

M. Le Maire informe le conseil municipal d'une demande du Cyclo-Club de Vertou souhaitant le passage d'une randonnée VTT «Vertonne 2015» le 1er février 2015 sur les voies communales fiacraises. L'année passée, compte tenu de la météo défavorable, les chemins avaient été très endommagés.
M. le Maire demande à chacun des élus de se prononcer sur cette demande. L'avis étant partagé et la décision finale appartenant au Maire, ce dernier précise qu'il prendra sa décision dans les jours à venir et informera les conseillers au prochain conseil.
M. Le Maire informe le conseil municipal du prolongement de l'arrêt de maladie de Mme Graciella BOURIEAU jusqu'au 5 janvier 2015 et du renouvellement du contrat de son remplaçant, M. Julien PERRON.
M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un point sur les commissions intercommunales et sur le SIVU de La Sèvre sera fait lors du prochain conseil municipal. M. le Maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections départementales : dimanche 22/3/2015 (1er tour) et dimanche 29/3/2015 (2ème tour).

Les comptes rendus de conseil municipal et les dossiers d'urbanisme déposés sont consultables en maire.

Sur le site www.st-fiacre.com retrouvez le dernier compte rendu du conseil municipal.



Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité des personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.
Cet allongement de 5 ans concerne les cartes remises depuis le 1er janvier 2014 aux 18 ans et plus, mais aussi celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

A noter › cette nouvelle validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière.
Attention, les cartes d'identité des personnes mineures ne sont pas concernées par cette prolongation.





Comité consultatif histoire

Lors de la séance du lundi 17 novembre 2014, le conseil municipal a voté la création d'un comité consultatif histoire.
Conformément à l'article L 2143-2 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), ce comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire, sera composé de personnes n'appartenant pas au conseil municipal.
› Si vous êtes intéressé par la découverte de l'histoire de Saint Fiacre sur Maine,
› Si vous souhaitez participer à la rédaction d'articles sur les événements historiques ayant marqué la construction de notre village et de notre bourg,
› Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation d'un événement marquant le centenaire de la guerre 1914/1918.

N'hésitez pas à participer activement au comité consultatif histoire.

Une première réunion d'information se déroulera courant février 2015. Pour recevoir une invitation, merci de communiquer vos coordonnées aux services administratifs de la mairie.



Travaux sur l'école

Construction du nouveau périscolaire

Le projet commence à prendre forme.
- Les murs ont été finalisés en octobre 2014
- La charpente début novembre 2014
- La couverture début décembre 2014

Par contre, le planning a pris du retard et nous prévoyons maintenant une livraison du bâtiment en mars 2015. Ceci s'explique principalement par :
- la détection de défauts lors des contrôles des fondations. Cela a nécessité leur reprise ;
- des difficultés techniques rencontrées dans la pose de la poutre soutenant la cloison amovible. Le choix des matériaux a été finalisé en décembre en concertation avec la commission affaires scolaires. En attendant, la classe des petites et moyennes sections accueille le périscolaire et la 6ème classe a été intervertie avec la bibliothèque afin de limiter les nuisances liées aux travaux. Lors du prochain magazine municipal, nous aurons le plaisir de vous présenter le «produit fini».

Isolation et toiture du préfabriqué de la 6ème classe

Durant l'été, Thierry Olichon a confectionné un toit pour le préfabriqué de la 6ème classe.



L'objectif de cet aménagement était double :
- isoler le bâtiment (du froid en hiver et du chaud en été),
- protéger le bâtiment des intempéries et ainsi éviter les infiltrations.

Le confort au sein de cette classe en a été grandement amélioré.

Infiltrations dans la classe des petites et moyennes sections

Durant les vacances de la Toussaint, nous avons trouvé une inondation importante dans la classe des petites et moyennes sections. En urgence, nous avons remplacé une partie du sol, car les dalles en place se décollaient. En parallèle nous avons recherché la cause de l'inondation. Plusieurs hypothèses ont été progressivement éliminées. Les premières pistes se sont révélées inefficaces à tel point que nous avons dû écoper avec les enseignants durant une journée, suite à de fortes pluies à la rentrée des vacances. Nous avons revu en partie l'étanchéité du toit terrasse. Cela contient les infiltrations.
- Fort de ce constat, des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées pour étanchéifier l'ensemble du toit.

Le 3 décembre 2014, un expert de l'assurance est passé constater les dégâts et a validé nos hypothèses sur l'origine des infiltrations.
L'assurance couvre les conséquences mais pas l'origine du sinistre. Aussi, elle compensera en bonne partie les coûts de réfection des murs et du sol.
Le planning de remise en état est maintenant prévu comme suit :
- étanchéité du toit début 2015. En attendant, un déshumidificateur est mis en place à la charge de l'assurance afin d'améliorer le confort des enfants ;
- réfection du sol et des peintures durant l'été 2015 (en effet, les travaux nécessiteront plus de deux semaines).



Mise en place des rythmes scolaires

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été un des gros chantiers de ce début de mandat pour notre commission.

La réflexion et la concertation ont été menées depuis plus d'un an avec l'ensemble de la communauté éducative. Les derniers mois, avant la rentrée de septembre, ont permis de finaliser la phase opérationnelle de cette réforme avec l'embauche de deux personnes pendant la pause méridienne qui a été allongée afin de proposer deux temps d'animation.
Pendant le déjeuner des plus jeunes, les élèves de CE-CM sont sous la responsabilité de trois animatrices (au lieu d'une l'an dernier) qui leur proposent des jeux sportifs, de société ou de petits bricolages. Puis ils vont au restaurant scolaire.
Pour respecter le rythme chrono-biologique, les enfants de petite et de moyenne section sont couchés aussitôt après le repas. Les élèves de grande section et de CP sont accueillis par les animatrices pour des activités de relaxation, d'écoute de contes, des petits jeux et bricolages.
Le planning des activités du mois est affiché au portail de l'école.
La réalisation de cette réforme a un coût pour les finances communales. Toutefois, la municipalité n'a pas souhaité le faire supporter aux familles cette année. Les activités sont gratuites ainsi que la première demi-heure de surveillance après la sortie des classes.
Le dispositif sera évalué afin d'effectuer un bilan du fonctionnement.



Commission communication, vie associative et culturelle, tourisme et patrimoine

En ce début de mandat, les actions de la commission se sont orientées autour de trois axes majeurs :

Promouvoir la vie associative sportive et culturelle

La commission a soutenu et accompagné la renaissance du Comité des Fêtes et les actions menées pour fédérer les nouveaux adhérents de cette association.
La commission sait le rôle joué par les associations dans la vie sportive et culturelle, leur rôle en tant que créatrices de lien social. Une rencontre avec les responsables s'est déroulée courant mai ; cela a permis de faire connaissance et d'établir un véritable échange.
Un «annuaire des associations» a d'ailleurs été créé et diffusé auprès de chaque Fiacrais début septembre afin de faire connaître les diverses activités proposées sur la commune.
Dans le cadre de l'aide technique et financière que la commune peut apporter aux associations, une réflexion globale sera menée au 1er semestre 2015 en partenariat avec les acteurs de la vie associative.

Donner une nouvelle dynamique au site internet de la commune

Un nouveau site pour notre commune :
- au service de ses habitants et des associations,
- pour toute personne désireuse de découvrir Saint Fiacre au travers de son patrimoine, de son histoire, de sa viticulture,...
- ouverture officielle du site le 1er mars 2015.

Accompagner un évènement fort de la vie de la commune

- Bouteille d'or

La commission a travaillé au côté des viticulteurs pour organiser la journée du dimanche 26 octobre 2014, jour de remise d'une 4ème bouteille d'or venant couronner le travail et le savoir-faire des vignerons. A ce titre, les élus tiennent à remercier toutes les personnes et associations qui se sont mobilisées pour la réussite de cette fête. Une fois encore, les habitants de Saint Fiacre sur Maine ont montré solidarité, enthousiasme et implication dans cet événement marquant.



APE

Nous avons pour mission de représenter les parents à chaque conseil d'école. Deux représentants par classe ont été élus et sont là pour relayer votre parole auprès de l'école ou de la mairie (le nom des représentants est affiché au portail de l'école). Nous sommes présents dans la vie de l'école tout au long de l'année scolaire en proposant des actions pour soutenir les projets de l'école, notamment les classes transplantées et aider le financement de matériels éducatifs, livres…
Nous collaborons aussi régulièrement avec l'Amicale Laïque afin d'organiser des temps forts dans l'année :
› **la fête de Noël** de l'école qui a eu lieu le 13 décembre 2014
› **la fête du Pré du Pont** qui vient clôturer l'année scolaire et qui aura lieu le 20 juin 2015.

Nous continuons notre rendez vous « ramassage des sarments » en février/mars 2015, qui reste un temps de convivialité où les parents et habitants de Saint Fiacre peuvent se retrouver, même si nous commençons à manquer de bras… Toutes les bonnes volontés de Saint Fiacre sur Maine seront appréciées… !!!

Un nouveau bureau élu :
Gwenaëlle Breschard, présidente de l'APE
Guillaume Bassompierre, vice président
Aurélie Lair, trésorière
Isabelle Arnaud et Florence Francheteau, secrétaires

Contact › apesaintfiacresurmaine@gmail.fr

L'Amicale Laïque



L'amicale de l'école depuis 1956 oeuvre pour récolter des fonds au profit de l'école du village et se porte à merveille !

La fête de Noël, en collaboration avec l'APE, a réuni plus de 150 personnes pour admirer les talents de Saint Fiacre.
2015 verra le retour du Loto le 1er mars et du vide grenier le 26 avril.

Alors commencez dès à présent à réunir vos vieilleries et autres friperies pour préparer ce vide grenier. L'occasion d'un nettoyage de printemps !

Et puis nous finirons l'année scolaire par la " kermesse " du pré du pont le 20 juin.

De nouveau une occasion pour se réunir dans une ambiance bucolique.
Nous vous souhaitons une excellente année 2015 ! A très vite.

Anthony(s), Camille, Cécile, Claire, Dominique, Franck, Isabelle, Jimmy, Laurence, Mathieu, Michel, Nelly, Philippe, Thomas et tous ceux qui nous rejoindront...

al.fiacre@gmail.com



" Lire et faire lire "



Vous avez plus de 50 ans, aimez lire et avez envie de faire partager ce plaisir de la lecture à des enfants ?

Devenez bénévole de l'action Lire et Faire Lire !

Il s'agit de participer à la vie d'une association en faisant de la lecture à des enfants, chaque semaine. Ce temps de 30 minutes ou plus se veut à la fois détendu mais éducatif centré sur la découverte des livres par les enfants. Un large programme de formations est proposé sur le département, ce qui permet aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger à propos de leurs propres expériences et d'améliorer qualitativement leurs lectures.

Cette année, plus de 800 bénévoles ont renouvelé leur engagement, ainsi que 146 structures éducatives, ce qui permet d'intervenir auprès d'environ 12000 enfants. L'action ne cesse de se développer sur le temps scolaire et périscolaire.

Porté par la Ligue de l'Enseignement, au niveau national, et la Fédération des Amicales Laïques de Loire Atlantique, au niveau départemental, « Lire et Faire Lire » s'inscrit dans une démarche locale d'Education Populaire. Ce dispositif associatif promeut le lien intergénérationnel comme le partage du plaisir de la lecture.

S'investir dans Lire et Faire Lire permet de participer à la vie locale, car nous privilégions la proximité, mais également la vie associative comme véritable réseau qui structure les échanges des habitants(es) et de notre mouvement.

Pour faire partie de cette belle aventure, prenez contact avec la Fédération des Amicales Laïques 44, ou avec l'Amicale Laïque de Saint Fiacre sur Maine qui porte le projet.

Contact ›
Amicale Laïque de Saint Fiacre sur Maine
Référente de l'action :
Gwenaëlle Breschard 02 40 80 31 68
g.breschard@sfr.fr



Ecole Publique



Inscriptions

Les inscriptions pour la **rentrée de septembre 2015 peuvent se faire dès maintenant,** notamment pour les enfants nés en 2012 qui seront en petite section de maternelle. Les enfants nés en 2013 peuvent également être inscrits en prévision de l'année suivante.

Merci de ne pas attendre la fin de l'année scolaire (juin 2015) afin d'éviter une fermeture de classe potentielle, les prévisions se faisant très tôt dans l'année. Les parents devront prendre contact avec la mairie ; la directrice de l'école procèdera à une admission uniquement après présentation d'un certificat délivré en mairie.

Contact › Mme DEROCHE Morgane (directrice) déchargée le vendredi.
02 40 54 81 67 - 06 08 09 59 55
École Publique de Saint Fiacre
18, rue du coteau - 44690 St Fiacre/Maine
Mail : ce.0440825h@ac-nantes.fr
Site : eepu-saint-fiacre-44.ac-nantes.fr désormais alimenté en grande partie par nos élèves de cycle 3 !

Nouveautés

Rythmes scolaires : la semaine de quatre jours et demi à la rentrée 2014, on y est !
Les horaires sont les suivants :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h15-16h30
Mercredi : **9h-12h**
La pause méridienne s'organise de la sorte :
Maternelles et CP : repas de 12h à 12h45 puis sieste pour les plus jeunes et activités périscolaires (TAP : Temps d'Activité Périscolaire) ou APC (Aide Pédagogique Complémentaire) pour les autres de 13h15 à 14h.
CE1-CE2-CM1-CM2 : TAP ou APC de 12h à 12h45 puis repas à 13h.
Le soir, le périscolaire débute à 16h30. De 16h30 à 17h, la surveillance des élèves inscrits est gratuite. Il en est de même le mercredi midi de 12h à 12h30.

Construction : un nouveau bâtiment pour le périscolaire est en cours de construction. Nous espérons pouvoir l'investir après les vacances de février.
Nous apprécierons tous nos espaces retrouvés !

La structure

L'école accueille 132 élèves pour six classes et possède :
› une bibliothèque centre documentaire (BCD)
› un équipement informatique et une liaison internet à haut débit.
› un accueil périscolaire et une cantine attenants à ses locaux.
L'école bénéficie également d'un gymnase et d'une salle municipale pour diverses activités.

Personnel intervenant au sein de l'école

Pré-Petite, Petite et Moyenne Sections : Mme DEROCHE Morgane, enseignante titulaire chargée de la direction et Mme SAMARY qui assure le quart de décharge de direction le vendredi et un mercredi sur deux.
ATSEM : Mme BROSSAUD Laurence qui assure également un temps périscolaire et la surveillance de la sieste des petits sur le temps du midi.

Moyenne et Grande Sections : Mme PLESSIS Blandine, enseignante titulaire à mi-temps sur cette classe, complétée par Mme BOURGOUIN Karine qui remplace Mme GUILLET Catherine.
ATSEM : Mme HIVERT Anne, responsable du périscolaire.

CP : Mme FERRE Bénédicte, enseignante titulaire à 50% et Mme PLESSIS Blandine qui complète son mi-temps.

CE1/CE2 : Mme LEROY Lucie enseignante titulaire à 80 % et Mme ROLLAND Catherine qui assure le complément.

CE2/CM1 : Mme GUILLON Laure, enseignante à titre provisoire.

CM2 : Mme ROCHE Céline, enseignante à titre définitif.

Institutrices spécialisées pour les enfants ayant un handicap visuel : Mmes LE GUELLAUD Odile, BRIZARD Caroline à 100% et CADOREL Anne (1h30).

Éducatrices spécialisées pour les enfants ayant un handicap visuel : Mmes RELET Geneviève et GAULUPEAU Stéphanie.

L'équipe est épaulée par :
› Une assistante de scolarisation, Mme MONCOMBLE Maud pour 24h00, une AVS, Mme TRAINEAU Angélique, pour 12h et une autre AVS, Mme AUFFRET Marie-Christine, pour 5 heures qui s'occupent individuellement d'enfants en situation de handicap ;
Une EVSd (emploi vie scolaire en aide à la direction), Mme AUFFRET Marie-Christine, pour 20h vient également renforcer l'équipe et assure en partie la gestion de la BCD et l'accueil des élèves dans celle-ci.
› Mme MONCOMBLE s'emploie également à :
- La sécurité lors des entrées et sorties aux abords de l'école de 8h50 à 9h et de 16h30 à 16h40.
- L'encadrement des élèves au périscolaire.
- L'animation sur le temps du midi.

Personnel municipal :
› Mme SOYER, responsable du restaurant scolaire et Mme BOBECH.
› Mmes MONCOMBLE, TRAINEAU et CAILLE, responsables de l'animation des TAP sur le temps du midi.

Accueil des enfants à handicap visuel :
Les enfants accueillis sont au nombre de 10 cette année : 1 CM2, 2 CM1, 2 CE2, 2 CE1 et 3 en CP. Trois enseignantes spécialisées et deux éducatrices interviennent sur le temps scolaire ou périscolaire ainsi que des rééducateurs (orthoptiste, AVJiste (aide à la vie journalière), instructeurs en locomotion, psychologue, orthophoniste) et un professeur d'informatique.




Les élèves de PS-MS préparent un gâteau !


Sécurité routière avec les CM1 et les CM2



Projet d'école 2014-2018

Ce nouveau projet prendra effet en janvier 2015. Il s'articulera selon trois orientations prioritaires :

Orientation 1 > Assurer la mise en place des fondamentaux : améliorer la gestion de données et la résolution de problèmes.

Orientation 2 > Elaborer un projet artistique et culturel sur l'école, équilibrant ressources, projets et sorties.

Orientation 3 > Vivre ensemble ; éduquer à la citoyenneté et à l'environnement.

Parallèlement à ces trois orientations, l'équipe enseignante poursuit sa réflexion sur l'organisation pédagogique de l'école afin de répondre au mieux aux besoins des élèves.


Les élèves de cycle 2 plantent des bulbes. Les plus grands aident les plus petits !


Education à la sécurité routière

Projet de classes, spectacles et conférences

> **Spectacles** : les classes devraient découvrir différents spectacles au cours de l'année dans le cadre du festival Cep Party à Vallet et des représentations proposées par le Quatrain.
> **APER** (attestation première éducation routière) : intervention du Conseil Général avec Pierre Riam pour les CM1 et les CM2.
> **TOUBITRI** : éducation à l'environnement avec la communauté de communes.
> **Spectacle chant choral** au Quatrain jeudi 9 avril 2015 : sur le thème de « La musique anglo-saxonne », travail avec l'école de musique Sol en Vigne, du CP au CM2.
> **USEP** : deux classes sont engagées cette année : CP et CE1-CE2. Elles participeront à trois rencontres sportives.
> **Piscine** pour toutes les classes à partir du CP. C'est peut-être la dernière année, car la piscine des Hauts-Thébaudières doit fermer ses portes à la rentrée prochaine.
> **« Lire et faire lire »** : le projet ne débutera sans doute qu'en janvier, faute d'espace, en fonction de l'avancement des travaux du périscolaire.
Il s'agit d'un temps d'intervention de bénévoles âgés de plus de 50 ans auprès de groupes de 4 à 6 enfants. Les adultes racontent des histoires, échangent avec les enfants sur une lecture faite, donnent ainsi du plaisir à la lecture.
> **Les Incorruptibles** : chaque classe a reçu une sélection de livres à lire, les élèves voteront pour leur livre préféré dans cette sélection.
> **Classe découverte** : les CM1-CM2 partiront dans le Cotentin et feront une excursion à Jersey du 4 au 7 mai 2015.

Projets solidaires

> **Récupération des cartouches d'encre** au profit de l'association « Enfance et Partage » qui protège et défend les enfants maltraités.
> **Semaine bleue de l'intergénération** : les MS-GS ont participé au mois d'octobre à une marche, accompagnés par les Aînés du Vignoble.
> **Récupération de papiers à l'école**, sous le hall de Blandine (MS-GS).
> **Projet Sénégazelle**, mené avec la classe des CP : cinq coureuses fiacraises partiront en février prochain au Sénégal. Au cours de leur périple, elles distribueront des fournitures scolaires aux enfants des écoles. Les CP vont fabriquer un jeu qui sera offert à une classe sur place.

Election des parents d'élèves au Conseil d'école

La nouvelle équipe de parents élus comme représentants au Conseil d'école se compose comme suit : **PPS/PS/MS** : Camille QUIBAN
MS/GS : Isabelle ARNAUD
CP : Fabienne GADAIS-FOUCHER
CE1/CE2 : Gwenaëlle BRESCHARD, présidente
CE2/CM1: Guillaume BASSOMPIERRE
CM2 : Séverine PETROVIC

Conseils d'école : il y en a trois dans l'année. On y traite de la vie de l'école. Les comptes rendus sont affichés sur le tableau à l'entrée de la cour et sont disponibles sur le site de l'école.

Remerciements

Amicale laïque et Association de Parents d'Elèves : un grand coup de chapeau !
Nous tenons à souligner l'implication continue de ces deux associations envers l'école de Saint-Fiacre et nous les en remercions chaleureusement. Elles ont besoin de vous !
Bienvenue aux deux nouveaux présidents : Gwenaëlle BRESCHARD pour l'APE et Philippe MANDIN pour l'amicale laïque.
Certains projets ne pourraient voir le jour sans leur appui technique (fêtes de l'école), financier et administratif, notamment « Lire et faire lire », l'USEP... pour lesquels nous devons être affiliés à une amicale laïque.
Ils sont également actifs sur des sujets sensibles : un collège de proximité, le maintien de 6 classes, les rythmes scolaires …
N'hésitez pas à les rejoindre, ambiance assurée !

Contacts
> **APE :** Mme BRESCHARD Gwenaëlle
apesaintfiacresurmaine@gmail.com
> **Amicale Laïque :** M. MANDIN Philippe
al.fiacre@gmail.com.

Randonnée des Vendanges : merci Maggy !
Un grand merci à tous les organisateurs et nombreux bénévoles qui ont permis aux familles de l'école entre autres, de partager un moment convivial. Une partie des recettes, reversée à l'école, servira à l'achat de structures ludiques pour la cour des élèves de maternelle.

Animations sur la commune

Vente de fleurs à la Toussaint : Kris et des jeunes qui s'investissent...

Kris Cointepas sous la responsabilité de l'Amicale Laïque, a organisé sur le parvis de l'église une vente de fleurs de Toussaint (aidée par Delphine Bourdon, Laurence Guiquero, Yannis et Titouan Guiquéro).
L'objectif de cette vente est d'offrir un service de proximité pour les habitants et de créer une animation ponctuelle avec des jeunes sur la commune. Le bénéfice de cette action a été en partie affecté au CCAS pour la sortie des Aînés 2016.
L'an prochain, la vente de fleurs pourrait se faire directement au cimetière.

Yannis, Titouan et Kris.

Les bénévoles avaient le sourire

Marché de Noël 2014 : une réussite...

L'association «Les Amis de Saint Fiacre avec un collectif de bénévoles (famille Vallée, Mariette Batard, Gilles Batard, Marie Laure Pouzet, Béatrice Ménard, Isabelle Fleury, Delphine Bourdon, Eliane et Gérard Picot, Kris Cointepas) ont organisé le marché de Noël qui s'est tenu le 7 décembre 2014 ; volontairement des membres de différentes associations sont venus aider pour le montage et le démontage des barnums.


Le Père Noël était présent

La chorale du coeur des Marguilliers aussi

Beaucoup de monde s'est déplacé et les exposants ravis ont apprécié la chaleur humaine de notre commune. La tartiflette du midi, préparée par notre commerçant, M. Patrice Blanchard a été appréciée des organisateurs et exposants. Les enfants ont profité d'une structure gonflable adaptée et de la présence du Père Noël et de ses bonbons une bonne partie de la journée.
Les Marguillers, venus en nombre à 16 heures, ont réchauffé les cœurs avec leurs superbes chansons. Le tirage de tombola avec des lots donnés par les exposants a clôturé cette superbe journée.
L'argent récolté sera réparti à plusieurs titres : Téléthon, CCAS pour la sortie des Aînés 2016, Amicale Laïque et Comité des Fêtes.
Depuis peu la commission «Marché de Noël» s'est rattachée au Comité des Fêtes. L'an prochain, le marché de Noël se déroulera, **le 6 décembre 2015**, au même endroit et dans le même état d'esprit : «âme d'enfant, gentillesse, humanité et convivialité».
Notez bien la date. Vivement l'année prochaine.

La commission marché de Noël

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de St Fiacre, qui avait cessé toute activité depuis 2 ans, renaît avec une équipe toute nouvelle et dynamique. Il organisera 2 manifestations :

- **le pique-nique fiacrais du Printemps**, afin d'échanger et faire plus ample connaissance,
- **la fête des Vendanges** (une institution fiacraise), le 3ème week-end de septembre, avec toujours dans la matinée la randonnée qui d'année en année fait de plus en plus d'adeptes et ensuite diverses animations et spectacles.

L'équipe du Comité des Fêtes :

Président : Frédéric Constantin
Vice président 1 : Eric Declerk / Vice présidente 2 : Chantal Bonneau Paris / Vice président 3 : Jean-Pierre Poiron
Secrétaire : Dominique Willefert / Secrétaire adjoint : Pascal Hervé
Trésorier : Guillaume Bassompierre / Trésorier adjoint : Philippe Ménard / Trésorière en passation : Cécile Merlet
Conseil d'administration : Joël et Kris Cointepas, Erick Lesaux, Karl Cesbron.





Les Amis de Saint Fiacre

Alors que les caves de la Cantrie ont refermé leurs portes pour passer l'hiver un petit retour sur la saison 2014 s'impose. **Avec pas moins de cinq expositions de peintures et sculptures qui se sont succédées du 1er mai au 5 octobre, c'est une vingtaine d'artistes qui ont investi les murs des caves durant l'été.**

Comme les années précédentes, les **expositions** ont été ponctuées musicalement avec quatre concerts, dont deux organisés en partenariat avec l'association «Arttitude» dans le cadre de l'évènement «Vignoble en fêtes» :
- Gatt BARTON & Nicolas BACCHUS, le dimanche 22 juin (Chansons françaises)
- MOMO & COTON le samedi 15 juin (pop/ rock & Jazz)
- DOS ARGENTE le samedi 30 août (Chansons Françaises)
- Tatiana MESNIANKINE et Ulysse ARAGAU, le dimanche 28 septembre (musique classique violon & violoncelle).

Sans oublier les **manifestations** qui ont jalonné cette saison 2014 :
- Le **concours de peintures** « Couleurs de Bretagne », le dimanche 11 mai
- «**L'art prend l'air**», le 17 & 18 mai
- «**Créons le Printemps**», les 17 & 18 mai
- **Les Journées du Patrimoine** avec la découverte de la Sèvre en bateau, les 14 & 15 septembre
- **Le 14ème Salon du Bonsaï**, les 11 & 12 octobre.

Pendant les vacances scolaires, «**Les Ateliers de Chouchou**» ont été reconduits permettant aux enfants qui le désiraient de s'exprimer à travers les arts plastiques.
Depuis le mois d'octobre l'association les Amis de Saint Fiacre travaille sereinement à l'élaboration du programme culturel 2015 et vous invite, **le 1er mai prochain,** à venir dans les caves apprécier la première exposition de la saison.
« En espérant que la saison 2015 soit du même tonneau que la saison 2014 ! »
Si vous souhaitez rejoindre l'association ou avoir de plus amples informations n'hésitez pas à la contacter.

Contact ›
«Les Amis de Saint Fiacre»
Association Culturelle
et Touristique
Site de la Cantrie
ST FIACRE-SUR-MAINE
02 40 54 82 26
contact@lesamisdestfiacre.fr
www.lesamisdestfiacre.fr





Les Ainés du Vignoble

Depuis sa création l'association continue d'organiser différentes activités.
- **Cours d'informatique** : 02 40 54 81 96
- **Jeux de cartes et de société** le 1er et le 3ème mercredi du mois, l'après-midi à partir de 14h.
- **Danse folklorique**, salon et en ligne : 02 40 54 81 96

Seule une partie du programme du 1er semestre 2015 est arrêtée.
- **Jeudi 26 février** : Assemblée Générale à Maisdon.
- **Du samedi 27 juin au samedi 4 juillet** : séjour vacances A.N.C.V. à la montagne.

Pour les autres activités les dates sont à fixer : concours de belote - loto - après-midi convivial - sortie à la journée - fête départementale...

Contacts › Madeleine Visonneau 02 40 54 87 05 / Marie-Claude Moret 02 40 54 81 96



Don du sang

« Je donne mon sang, tu donnes ton sang, il est soigné »

L'association du Don de Sang Bénévole de La Haye-Fouassière / Saint-Fiacre remercie vivement les donneurs de s'être déplacés en force en 2014 : 374 dont 28 nouveaux, contre 347 dont 22 nouveaux en 2013. En venant donner votre sang, vous offrez un peu de votre temps, parfois plus que vous ne pensiez... L'entretien médical est le passage obligé avant le don pour que tout se passe bien. Nous réfléchissons avec l'Etablissement Français du Sang sur les moyens éventuels à mettre en place pour diminuer le temps d'attente au maximum. Merci pour votre compréhension.

Aucun traitement, produit ou médicament de synthèse ne peut aujourd'hui se substituer au don de sang humain : le don de sang est donc indispensable et irremplaçable pour sauver des vies.

Nous vous donnons rendez-vous en 2015 lors de cinq collectes :

Mercredi 21 janvier › 16h30-19h30
salle des Vignes de Saint-Fiacre,
Mardi 14 avril › 16h30-19h30
Espace Sèvria de la Haye-Fouassière,
Mercredi 1er juillet › 16h30-19h30
salle des Vignes de Saint-Fiacre
Mercredi 9 septembre › 16h30-19h30
Espace Sèvria de la Haye-Fouassière
Mercredi 18 novembre › 16h30-19h30
Espace Sèvria de la Haye-Fouassière.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans le jour de la collecte, être en bonne santé et peser au moins 50 kg. Ne jamais venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité.

Contacts sur la commune ›
Fabienne GADAIS-FOUCHER - 02 40 36 76 29
Jeannette DABIN - 02 40 54 85 38

Infos › www.dondusang.net



Basket

Nouveaux paysages, nouveaux visages, nouveau challenge sportif

Depuis septembre dernier le club joue sous l'identité du BSL (Basket Sud Loire) : fusion des communes de Château Thébaud, la Haye Fouassière, Saint Fiacre et le petit nouveau Haute Goulaine.
Ici et là, si nous pouvons pointer quelques disfonctionnements, généralement, liés à la jeunesse de la structure et le territoire élargi, nous pouvons aussi saluer tout le travail de la Commission Technique et Sportive pour la mise en place du projet sportif et la veille constante du bon déroulement pour chacune des équipes.
Du point de vue sportif, nous avons du nous séparer de notre salarié et avons fait le choix d'un recrutement dans le cadre d'un contrat GE SPORT* moins couteux et une gestion plus facile pour le club (*Groupement Employeurs Sport 44 : créé en 2006, le GE Sport est une solution d'emplois partagés pour les associations et les collectivités locales à but non lucratif).



Voici les graines de STARS du BSL
Regardez comme ils sont heureux nos petits fiacrais...
sous la houlette d'Isabelle
aidée par Julie (Haye Fouassière)

La fusion a nécessité d'instaurer de nouvelles habitudes de fonctionnement et une nouvelle organisation au sein du bureau mais aussi chez les joueurs et leurs familles. Là aussi on peut saluer les familles qui se sont organisées en co-voiturage, qui se sont responsabilisées en matière de disponibilités pour les tenues de tables, de bar....

Quelques chiffres pour la saison 2014/2015

Effectifs : 284 licenciés
Bureau : 24 membres bénévoles
Managers entraîneurs : 33 dont 30 bénévoles
Nombre d'équipes : 26 de l'école de basket aux réserves.

Au niveau des résultats, un mixte de bons et moyens classements. Clin d'œil à notre équipe minimes filles régions qui survole le championnat Région. Un beau spectacle chaque WE (sur le site d'Haute Goulaine).
Chaque dimanche après-midi, Gymnase Sévria à la Haye Fouassière, vous pouvez applaudir nos seniors filles ou garçons. (4 équipes en totalité).
Les plus jeunes jouent chaque samedi sur les 3 autres sites : Haute Goulaine, Château et Saint Fiacre. N'hésitez à venir encourager ces jeunes équipes.
Notre Commission Sponsor s'est réveillée et quel envol car c'est plus de 20 nouveaux sponsors qui ont été dénichés.
Début 2015, une partie des joueurs portera fièrement la nouvelle tenue : un mélange de bleu pour la fidélité au BSM et de jaune si cher à Haute Goulaine.



Minimes Filles REGION et EN TETE du championnat !!!!

Dans les salles de nouveaux panneaux vont être installés, nous remercions les entreprises fiacraises pour leurs adhésions : Electricité Générale (Patrice Rigaud), 2 RED (Fréderic Constantin), Groupama (Jean Pierre Vallée).
Nous invitons les entreprises locales à venir nous rejoindre, il y a encore de la place dans nos salles...
Nous remercions également la municipalité de Saint Fiacre pour son soutien.
Et puis si la pratique du sport est notre activité principale, nous sommes toujours attachés à faire la fête et vous donnons rendez vous :

› **soirée « Cochon » samedi 7 mars,** Salle des Vignes de Saint Fiacre.
› **la Nuit du Basket,** préalablement fixée au 30 mai, a du être reportée au **6 juin.**

En attendant, nous vous souhaitons à tous de vivre de belles émotions sportives en 2015.

Isa, Régine et Vincent
(vos contacts sur Fiacre)

« Les qualités pour gagner sont plus importantes que les parties gagnées » John Kessel



Alinéa Danse

Depuis 2005, ALINEA danse vous propose des cours adultes sur Saint FIACRE de Modern'jazz, une discipline qui encourage l'énergie, les arrêts, les silences, et la dynamique, tout en favorisant l'expression individuelle et le « feeling ».
Danser Modern'jazz, c'est pouvoir exprimer une sensibilité lié au rythme de son corps, de celui des autres et de la musique, et permettre ainsi de créer une relation de groupe et développer une réelle complicité.
C'est donc tout naturellement que Mijo ouvra cette année, un cours de Stretching, basé essentiellement sur des étirements et de la relaxation le lundi soir de 19h à 20h à Saint Fiacre.
L'ensemble des cours sont donnés du lundi au samedi par Mijo (professeur diplômée d'état de danse, gymnastique d'entretien et musculation) sur les communes de Maisdon, d'Aigrefeuille et Saint Fiacre sur Maine.

Le cours pour adultes a toujours lieu le lundi soir à Saint Fiacre de 20h à 21h à la Salle des Vignes.

Contact › contact@alinea-danse.fr





Foot

Avec près de 260 licenciés, le Football Club Castel Fiacrais se porte bien.

Le Football d'Animation › Mené d'une main de fer par Emmanuel Alliaume et Fabrice Delhommeau, nous avons réuni autour d'eux 16 bourreaux d'enfants pour encadrer les 60 garnements.« Popeye » Guillaume Rabiller a pris sous sa tutelle les 4 équipes U6/U7 pour les initier à la pratique du football. Fabrice Lamour se charge de la gestion des 4 équipes U8/U9 et Gérard Guitteny gère notre équipe U10/U11. Pour l'encadrement technique nous avons demandé à Pascal Lino, Paca pour les intimes, d'offrir sa science infuse.

Le FCH › Il regroupe 125 joueurs de 12 à 18 ans des clubs du FCCF et de l'ASAG. Dans leurs rangs nous comptons 69 joueurs et 8 encadrants de notre club.
A la tête des 4 équipes U12/U13 nous avons mis un petit nouveau de la Haye : David Bothorel. Quentin Mouillé et Noël Rocheteau dit « Nonoche » encadrent nos 2 équipes U14/U15. Notre Paca évolue aussi avec les U16, une nouvelle catégorie créée cette année.
Pour finir, j'ai gardé le plus lourd, à savoir : la catégorie U17/U18, deux équipes coachées de main de maître par Manu Sécher de la Haye et notre international Pascal Delhommeau.

Maintenant, parlons un peu de notre effectif de 100 joueurs pour les catégories, seniors, loisir et vétérans et comment nos 14 éducateurs évoluent autour de nos grands enfants.
A la tête de l'équipe fanion qui évolue en première division, vous trouvez : Eric Méchineau notre entraîneur vedette accompagné de Thierry Brulé, Charles Tonin et Corentin Gillardeau pour la plus grand joie de nos joueurs. Notre équipe bis se distingue en 3ème division et est encadrée par Philippe Tisserat et Pascal Mouillé pour un coaching que nous espérons payant avec une montée en 2ème division pour la fin de saison. La sympathique équipe 3 se divertit en 4ème division avec comme métronome, Pascal Leclève dit Paco accompagné d'Alain Baudy plus connu sous le pseudo Basilou que je ne présente plus. Ils sont rejoints cette année par Yann Lemasson et Baptiste Laffeac'h. Pascal Rousseau est le roi de nos Loisirs, une équipe qui évolue dans un championnat autogéré et qui se fait rencontrer depuis plusieurs années les mêmes équipes. Je ne vous raconte pas les belles troisièmes mi-temps mais j'ai des photos !

Comme le veut la tradition, je finis par les vieux ! Arnaud Quentel est le responsable de cette charmante catégorie. Cette vieille équipe est coachée par notre Mourinho à nous, M. Vincent Leroy. Pour que nos petits gambadent tranquillement de bonne heure et de bonne humeur le matin, M. Lolo Gaudin surveille ! Pour la deuxième année, nous évoluons avec 2 arbitres, Benjamin Boulaire pour réprimander les ardeurs des grands et Killian Gefflot qui officie auprès des jeunes banlieusards de sa catégorie U18.
Et qui mène la baraque ? Le bigboss est M. Fabien Levesque, entouré de deux sous-fifres, Thierry Brulé et Emmanuel Alliaume.
Et le Grippe sou$? Notre Picsou s'appelle M. Jean-Pierre Landreau et son neveu est mister Alex Dupont.
Et les rois de l'orthographe ? Ben ... Guillaume Landreau est meilleur que votre serviteur plus connu sous le nom de The American !
Et les bouffons, ils sont où ? Pas de panique, il y en aura pour tout le monde !
Gaëtan Fraud est l'hacker du web, Christophe Meunier le roi du troc, Béatrice Gefflot est notre petite douceur, Dominique Rocheteau est notre mémoire vive, Gérard Gaudet est notre Mac Gyver et je finirais avec la troupe de fou furieux qui dynamise nos événements à savoir : Charles Tonin, Adrien Phillippeau, Charly Janosz, Quentin Gautier, Romain Besnier et plein d'autres rigolos !!!
Et qui payent un coup ? Bien sûr, notre Bacchus : M. Gillardeau Pascal et son compère Dionysos : Lolo Gaudin !!!

Pour le bureau, Thierry GOHAUD

A noter sur vos petits calepins :

La soirée du club : le samedi 14 mars 2015 salle des Vignes de St-Fiacre
Le tournoi jeunes : le samedi 25 avril 2015 au stade de Château
Le tournoi seniors : le dimanche 24 mai 2015 au stade de St-Fiacre




Loisirs


U6/U7



ADMR

L'ADMR, l'association du service à domicile s'adresse à tous.
› Aux personnes à partir de 60 ans
› Aux personnes handicapées
› Aux familles.

Rester chez soi : c'est le vœu de tous. Tout particulièrement les personnes âgées qui sont attachées à leurs souvenirs et qui n'aiment pas changer leurs habitudes.
Quand il devient difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide devient indispensable.

Un coup de main pour les familles :
Une naissance s'annonce, quel bonheur de pouvoir prendre du temps pour la famille, avec une aide à domicile ou travailleuse familiale pour vous seconder.
Quand l'un des conjoints est malade, du personnel de confiance peut vous aider dans l'entretien de la maison, vous aider à préparer les repas.
Ces prestations peuvent être en partie financées par le Conseil Général, les Caisses de Retraite, certaines Mutuelles ou par la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles.

Rejoignez l'équipe de notre association ADMR, c'est :
› Etre utile à ceux qui nous entourent
› Agir pour le développement local et la création d'emploi
› Vivre une expérience humaine riche
› Partager et acquérir des compétences et des savoir-faire
Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits.
Que vous soyez une famille, une personne âgée, n'hésitez pas à nous contacter : du lundi au vendredi de 9h à 13h et sur rendez vous l'après-midi au 02 40 03 89 62.

Contact › Maison des services ADMR du vignoble
Communes de Château Thébaud,
La Haie Fouassière,
Saint Fiacre Sur Maine
31 bis rue du Bois Geffray
44690 La Haie Fouassière
02 40 03 89 62
levignoble@fede44.admr.org



La Mission Locale du Vignoble Nantais



Emploi / Accueil / Insertion Jeunes 16-25 ans

L'ensemble de l'équipe de la Mission Locale du Vignoble Nantais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'Année.
En 2015, venez découvrir notre nouvel espace Auto-documentation à Gorges ! Cet espace en libre accès est ouvert tous les matins du lundi au vendredi à l'ensemble des jeunes 16/25 ans du territoire du Vignoble Nantais.
Vous y découvrirez des offres d'emploi, une documentation riche en information, les actions et services proposés par la Mission Locale. Un conseiller est également présent pour répondre à vos questions.
Un espace multi-média (équipé de 2 ordinateurs et 1 imprimante) est mis à votre disposition. Ainsi vous pouvez réaliser des recherches sur internet, saisir différents documents ou mettre à jour votre CV gratuitement.
Soyez curieux, venez découvrir cet espace pour y faire vos recherches, prendre des contacts et passer un moment convivial avec des professionnels à votre écoute !

A qui s'adresse la Mission Locale ? Quel est son rôle ?
Tous les Jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent peuvent venir à la Mission Locale et bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou spécifique en matière d'orientation, de formation, de recherche d'emploi (apprentissage, contrat aidés dont les emplois d'avenir), de santé, de culture, de mobilité...
Des permanences sur l'ensemble du territoire du Vignoble sont organisées à Montbert, La Haye Fouassière, La Chapelle Basse - Mer, Vallet et Gorges sur rendez-vous au 02.40.36.09.13.
Pour connaitre précisément les services proposés, les actions menées en 2014 sur le territoire du Vignoble et consulter nos offres d'emploi, rendez-vous sur notre site internet : www.missionlocalevignoblenantais.fr mis à jour régulièrement.

Zoom sur le Forum Emploi du Vignoble du 9 Octobre 2014 à Vallet
La 5ème édition du Forum Emploi s'est déroulée le jeudi 9 Octobre 2014 au centre culturel du Champilambart à Vallet. Organisé par la Mission Locale du Vignoble Nantais et les 2 agences Pôle Emploi de son secteur (Clisson et Saint Sébastien), cet évènement a réuni 40 entreprises recruteuses.
220 postes étaient à pouvoir dans des secteurs comme l'industrie, la restauration, le maraichage, le commerce, la menuiserie et le tertiaire.
1100 visiteurs ont rencontré les entreprises durant cet après-midi, 39% d'entre eux avaient moins de 26 ans. La Mission Locale a en effet mobilisé les jeunes en recherche d'emploi de son secteur en préparant les recrutements en amont (ateliers) et en mettant à disposition des cars desservant l'ensemble du territoire du Vignoble.
A ce jour, 150 embauches ont été réalisées. Les autres recrutements vont s'étaler sur la fin de l'année et le début de l'année 2015.

Nouvelle adresse du siège social de la Mission Locale
› Place Maurice Renoul - 44190 GORGES
Tél : 02.40.36.09.13 - Fax : 02.40.36.09.14
accompagnement16-25@mlvn.fr
www.missionlocalevignoblenantais.fr



SEMES

Vous souhaitez vous investir auprès de demandeurs d'emploi, vous avez le sens du contact et du relationnel, contactez-nous au 02 40 03 93 54.

Nous recherchons des bénévoles pour :
› Animer ou co-animer des ateliers (informatique, écriture, code de la route, ...).
› Accompagner des groupes lors d'activités (sport...).
› Véhiculer des demandeurs d'emploi qui souhaitent participer à des ateliers, mais qui n'ont pas de moyen de locomotion.
Les activités menées par nos bénévoles, nous aident dans notre mission de réinsertion sociale et professionnelle. C'est un maillon indispensable dans notre accompagnement et dans le parcours des personnes accueillies dans notre structure.

SEMES Clisson › 1 rue des Filatures
semes.clisson@orange.fr
SEMES Aigrefeuille › 24 rue des Acacias
semes-aigrefeuille@orange.fr
SEMES Vallet › 18 rue Emile Gabory
semes.vallet@orange.fr





Inventaire des villages avec communs :
repérage dans les communes



En 2014, le Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais a engagé une recherche sur les villages avec communs des 30 communes qui le composent. Les communs sont des parcelles propriétés de l'ensemble des habitants d'un hameau. Ils représentent un vestige de la coutume de Bretagne en vigueur sous l'Ancien Régime. S'ils ne sont pas spécifiques au Vignoble Nantais, ils présentent un intérêt particulier car les usages qui y sont liés sont localement toujours forts et les villages constituent une part importante de l'urbanisme sur notre territoire.

Un recensement des parcelles référencées comme « communes aux habitants » a été effectué au cours du printemps et de l'été à partir des cadastres actuels. Marion Orillard, chargée d'études et de recherche, a été recrutée pour prendre la suite du projet. Elle a pour mission d'étudier des villages qui possèdent ou qui ont possédé des communs. Cet inventaire du patrimoine consistera en une étude principalement historique et architecturale. C'est pourquoi Marion Orillard réalise dès à présent un repérage de terrain dans les villages. Elle parcourt les hameaux, les photographie et interrogera des habitants sur leurs connaissances des communs et sur leurs utilisations actuelles. Le Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Les résultats de ces travaux seront rendus publics au cours du dernier trimestre 2015, à la fois par le Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais et par la Région Pays de la Loire qui soutient financièrement et techniquement le projet. L'inventaire des villages avec commun reçoit aussi l'aide du Conseil Général de Loire-Atlantique et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER.

Contacts › Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais : 02 40 80 90 13
Marion Orillard, chargée d'études et de recherche : inventaire@vignoble-nantais.fr
Clotilde Dupé-Brachu, animatrice de l'architecture et du patrimoine : pah@vignoble-nantais.fr
Virginie Lardière, chargée de communication : communication@vignoble-nantais.fr

Quelques règles de « bon voisinage » !

Pour avoir un bon voisin, il faut être un bon voisin.

Les poubelles sont rentrées

Pour réduire la gêne causée à la circulation des piétons, les poubelles ne doivent être sorties sur les trottoirs que la veille de la collecte et rentrées le jour même.

Tous bons conducteurs

La limitation de vitesse : respectez-la…

› des espaces zone 30
› l'agglomération vitesse limitée à 50

Le stationnement : quelques rappels.

Le stationnement est interdit :

› sur les trottoirs et les passages piétons ;
› sur les arrêts de bus ;
› sur tous les endroits non prévus à cet effet.

La végétation et le brûlage

Evitez sa prolifération

Pour la sécurité des piétons, chacun doit procéder à l'entretien et à l'élagage de ses arbres à l'aplomb de la voie publique. Il faut également couper les branches qui dépassent chez les voisins. Article 671 du Code Civil : "Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à distance de deux mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur". On peut, selon l'article 673, contraindre son voisin à respecter ces dispositions, mais une concertation amiable est toujours préférable !

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Le brûlage des déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets, même d'origine végétale, dans votre jardin.
Des solutions pour évacuer les déchets verts :

› portez-les à la Halte Eco-Tri, rond-point des Moutonnières La Haye Fouassière (à proximité de l'usine LU) ;
› faites vous-même votre compost. Le service environnement de la Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine peut vous fournir un composteur accompagné d'un guide de compostage. Vous obtiendrez ainsi un engrais naturel de qualité pour votre jardin ou votre pelouse, en y déposant les déchets de jardin et aussi ceux de cuisine.

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, adressez-vous au conciliateur de justice : c'est un interlocuteur privilégié plus à même de régler la plupart des conflits.



Gilet jaune : portez-le !



Depuis 2010, tous les élèves du réseau Lila scolaire se voient remettre gratuitement un gilet jaune par le Département (Conseil Général).
Fluorescents, ces gilets de sécurité permettent aux enfants et aux jeunes d'être parfaitement visibles par les autres usagers de la route. C'est en effet sur le trajet domicile/arrêt de car et au moment de la montée ou de la descente que se produisent les accidents les plus graves.

Contre les frelons asiatiques



Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :
• un verre de bière brune de préférence
• un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
• un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance).
Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.

Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. Passée cette période, **vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, ...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.**

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!





Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.
C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.

Propreté canine



Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.
Une déjection au beau milieu d'un trottoir !
De quoi vous mettre de mauvaise humeur...
Doit-on pour cela haïr toute la gente canine ? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections.

Pour mémoire : « la divagation des chiens est interdite sur la commune »

Bouteille d'or 2014

Le 26 octobre dernier, une 4ème bouteille d'or pour Saint Fiacre et ses viticulteurs !

Saint Fiacre sur Maine, c'est 450 hectares de Muscadet A.O.C. et des viticulteurs qui ont remporté 18 médailles aux grands concours des vins de Paris et de Nantes.

C'est la quatrième fois de son histoire que ce prix est attribué à notre commune. (1954, 1967, 2008 et 2014). Avec 4 bouteilles d'or maintenant à son actif, la commune de Saint Fiacre sur Maine figure désormais sur le podium général, derrière Château-Thébaud et Vallet.



A la Cantrie, les impétrants prêtent serment.



Joël Basquin, maire de la commune, est parrainé par Jean-Yves Lecoq, maire honoraire.



Damien Robert, représentant de la viticulture fiacraise.



Aurore Günther viticultrice, dame de la duchesse : l'épreuve de la Pipette n'est qu'une formalité...



Franck Droneau, restaurateur du Fiacre, adoubé par le Grand Maître de l'ordre des Chevaliers bretvins.



13 viticulteurs ont offert à la dégustation la cuvée 2013 de Muscadet de Saint Fiacre sur Maine : le vin d'honneur a réuni près de 350 personnes à l'entrée de la Salle des Vignes.

Les bonnes volontés pour prêter main forte : merci à elles ! Viticulteurs, membres d'associations, sympathisants sont venus, tant le vendredi que le dimanche soir, apporter leur soutien technique au bon déroulement de la journée.



Jean-Luc Sené, restaurateur à Vertou «Le Monte Cristo».



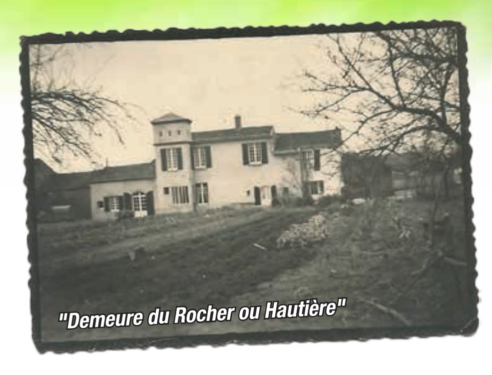
Les viticulteurs ont créé leur syndicat et se sont réunis à de multiples reprises pour préparer la journée de la bouteille d'or. Depuis, la dynamique créée autour de cet événement se poursuit !





Histoire > La Hautière

Dans cette publication et celles à venir, la commission communication a décidé de mettre en valeur un village ou un quartier du bourg.


"Demeure du Rocher ou Hautière"

Son Histoire

Sous l'Ancien Régime, La Hautière, la Garnière, les Moulins formaient une seule « tenue » ou « tènement » relevant du fief et de la juridiction de Gras Mouton appartenant à la Commune de MAISDON. Moyennant, une rente annuelle, pour l'essentiel une somme en argent payable à Noël, les habitants de ce tènement vivaient en autonomie sur leur territoire clairement circonscrit.

Pourtant, au moment de la Révolution, des scènes de carnage et de dévastation s'y sont déroulées. Les hommes valides avaient rejoint l'armée vendéenne, laissant les femmes, les enfants et les anciens. Cette période fut ainsi marquée par de nombreux massacres à l'initiative des colonnes infernales. Il n'en reste plus aujourd'hui, aucune trace physique mais, souvenons-nous :

Le village était majoritairement royaliste et Francis LEFEUVRE, dans son texte intitulé « Le Village de LA HAUTIERE Souvenirs vendéens », relève qu'en octobre 1820, lors de la messe du dimanche M. CHARRON, Curé de Saint-Fiacre, qui avait lui aussi suivi l'armée vendéenne, terminait invariablement cet office par l'exclamation « Vive le Roi ! ». C'était alors l'expression unanime des sentiments du Pays.

Que reste-t-il du bâti ancien ?

Deux demeures, une maison de Vigneron et une cave ont traversé les siècles :

› La Maison de la Garnière transmise par héritage de la seconde moitié du XVIIe siècle à la seconde moitié du XIXe où elle est la propriété de la Famille PETIT des ROCHETTES. En 1725, pour donner un lieu de culte aux malades et aux vieillards des 3 villages, cette famille fera édifier la Chapelle Notre Dame de la Garnière en bordure de la Noë de La Hautière. La bénédiction en sera donnée le 29 octobre suivant. Jusqu'en 1930, cette chapelle, maintenant dissociée de la demeure, était régulièrement fréquentée par les enfants et les infirmes. Elle constituait aussi une halte lors de la procession des Rogations. Cette cérémonie n'a plus lieu et la Chapelle rénovée a été transformée en local commercial.

› La demeure du Rocher apparaît quant à elle en 1691 : c'est l'habitation de François MARCHAND et Anne DUBOIS. Après diverses péripéties dont les ravages de la Révolution, elle a été achetée en 1820 par M. Francis LEFEUVRE, déjà propriétaire d'un important vignoble. Sa famille y demeurera jusqu'à la fin du XIXe siècle. Au début du XXe siècle, c'est Léon POIRON qui se portera acquéreur L'ensemble a maintenant été remanié mais le logis principal subsiste.

› Le village comporte aussi une maison dite « de Vigneron » qui daterait du XVIIIe siècle. Remaniée à diverses reprises, cette maison, l'une des dernières représentantes de ce type d'architecture rurale, mérite d'être signalée par son pignon doté d'un escalier extérieur en maçonnerie protégé par un auvent soutenu par des piliers en bois.

› A proximité de cette maison de Vigneron, se trouve une cave. Datée du XVIIIe siècle, il s'agissait à l'origine de 2 maisons d'habitation déclassées en dépendance vinicole à la fin du XIXe siècle.

Et les communs du Village ?

La propriété indivise entre tous les habitants du Village est bien citée dans un décret royal et les textes datés de 1685 et fin 1690. Sur ces communs, soit plus d'1 ha, étaient construits, des fontaines et 3 fours à pain dont le dernier sera détruit vers 1950. Le reste des communs était utilisé en pâture.

Les communs auxquels les habitants sont très attachés constituent maintenant un lieu de convivialité pour les jeux et la fête annuelle du village.

Un évènement important est intervenu en 1930

Dès 1813, prenant en considération les difficultés administratives d'habitants de La Hautière lors des naissances, mariages, décès, les Maires de Saint-Fiacre et Maisdon commencèrent à se rencontrer mais cette bonne volonté devait s'éteindre en l'absence de solution officielle. Ce n'est qu'à partir de 1843 que les pétitions successives (1843, 1865, 1897, 1922) devaient non sans mal, permettre de voir le projet de rattachement de nos villages à Saint-Fiacre, aboutir.

Ainsi, le 21/09/1930, 200 ha et environ 200 personnes passaient de la commune de Maisdon à celle de Saint-Fiacre. Le transfert concomitant de la paroisse n'est quant à lui intervenu qu'à la Toussaint 1933.

Quelle est alors l'activité des habitants ?

Ainsi, depuis toujours, les habitants de La Hautière vivaient de la culture de leurs lopins de terre (Muscadet et fourrage pour les vaches), de celle de leurs jardins et les vaches passaient beaucoup de temps dans la Noë.

Et maintenant

Cette situation a bien évolué puisqu'il n'y a plus d'élevage, seuls subsistent 5 viticulteurs.

Le village est surtout constitué :

› d'une part de retraités et de jeunes,

› d'autre part de personnes qui travaillent à l'extérieur.

La solidarité par la vie associative et la convivialité sont indispensables pour éviter que notre village ne devienne dortoir.

Texte de Thérèse FUTEUL

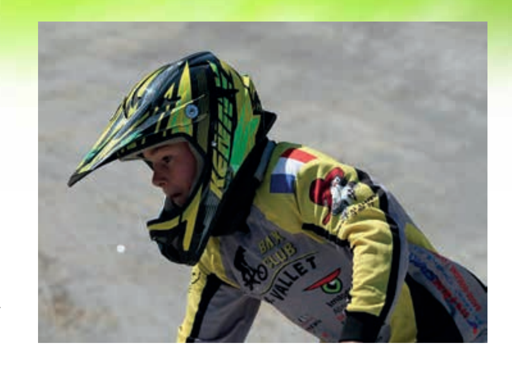

La Chapelle rénovée

Les habitants de la Hautière lors de la fête annuelle du village

Photographies de Marie-Claude MORET

Bibliographie : Francis LEFEUVRE (Village de la Hautière à la Révolution)
Sylvie MOUNIER (Région Pays de la Loire - Patrimoine/CGLA)
Pays d'art et d'histoire - Vignoble nantais - Le village de St-Fiacre-sur-Maine

Portrait d'un jeune sportif
Rencontre avec Tom LINO



Tom peux tu te présenter en quelques mots ?
Je m'appelle Tom LINO, j'ai 11 ans et j'habite le village de La Hautière depuis toujours. Je suis en classe de 6ème au collège de St Blaise à Vertou.

Tu pratiques le BMX depuis quand et qu'est-ce qui t'a amené vers ce sport ?
Je fais du BMX depuis 4 ans. J'ai découvert ce sport en écoutant des copains qui avaient des BMX.

Ça consiste en quoi le BMX ?
C'est un sport qui se pratique sur un vélo particulier appelé BMX. On roule sur une piste de 370 mètres de long avec des bosses, simples, doubles ou triples et des virages. Une course commence par 3 manches. Comme il y a 8 participants par manche il faut être parmi les 4 premiers. Cela permet de continuer et de participer à la course suivante jusqu'à la finale. Il peut y avoir 6 courses pour atteindre la finale.

Quel équipement faut-il pour pratiquer ce sport ?
Il faut bien sûr un vélo BMX et mon numéro de compétition qui est le 68L. Ensuite j'ai besoin d'un casque spécifique, de gants, d'une coque pour protéger le ventre et le dos, d'un maillot et d'un pantalon spécial BMX.

Quelles qualités faut-il pour faire ce sport ?
Il faut de l'endurance, savoir se faufiler pour gagner des places et surtout savoir prendre un bon départ pour être en tête dès le premier virage.

Qu'est ce qui te plait dans ce sport ?
J'aime la technique quand on saute, les contacts dans les courses (parfois on tombe !!) et l'esprit de compétition. Il y a une bonne ambiance autour de ce sport.

Quel est ton meilleur souvenir ?
Une course sur La Chevrolière où j'ai été premier dans les 3 premières manches.

Ce sport demande-t-il des entraînements ?
Oui, 1 heure le mercredi et 2 heures le samedi matin. Cela me permet d'être prêt pour la compétition du dimanche. Les courses se passent à un niveau régional (Pays de la Loire) et je fais partie du club de Vallet.



Etat Civil 2014



Naissances

13 février > **Gabin LAURANT**
23 février > **Yaël SALAÜN**
28 février > **Clara FOUCHER**
18 juin > **Wayan FIGUREAU**
24 juillet > **Clothaire BUSSON**
5 août > **Nino PELLERIN BLANDIN**
1er septembre > **Alyssa NEAU**
8 septembre > **Lison PIBOU**
3 octobre > **Clément BLON**

Mariage

19 juillet > **Cécile OLICHON & Arnaud BIASSE**

Décès

25 janvier > **Philippe BARDET**
31 mars > **Louis MORICEAU**
5 juin > **Henri BOUCHAUD**
23 juin > **Karl GUERIN**
3 décembre > **Lucien BLANLOEIL**

Les Fiacrais autour du monde

Que ce soit pour leurs études ou pour la découverte touristique, les habitants de Saint Fiacre sur Maine parcourent le monde et affichent les couleurs de leur commune.
Si vous partez à l'étranger et si vous désirez faire vivre cette rubrique, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous remettra le drapeau de Saint Fiacre.

Les couleurs de Saint Fiacre devant le Golden Gate Bridge à San Francisco.







Samedi 8 novembre
Les Ainés en fête à la Salle des Vignes



Cérémonie du 11 novembre

Dignité et recueillement autour du monument aux morts





Périscolaire en construction





Jean-Yves Lecoq
19 ans de mandat de maire

A noter

Mairie
8 rue d'Echichens - 44690 Saint Fiacre sur Maine - Tél. 02 40 54 81 12 - Fax 02 40 54 88 18

Ouverture au public : du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 12h30
le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h30 suivant calendrier.
Courriel : mairiestfiacre@orange.fr - Site : www.st-fiacre.com

Vos élus à votre écoute :
M. Joël BASQUIN, Maire, le lundi de 17h30 à 19h sur RDV.
Mme Danièle GADAIS, 1ère adjointe, le mercredi de 18h à 19h sur RDV.
M. Nicolas DEROCHE, 2ème adjoint, le samedi de 9h à 10h sur RDV.
Mme Isabelle TESSIER, 3ème adjointe, le vendredi de 17h à 18h sur RDV.

Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine
1, rue du Fief de l'Isle - La Haye Fouassière - Tél. 02 40 54 86 66 - Fax 02 40 54 86 68
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h.
Fermeture au public les mardi et jeudi après-midi (standard ouvert)
Courriel : cc.sevre.maine.goulaine@wanadoo.fr - Site : www.cc-sevre-maine-goulaine.fr

Vos élus territoriaux
Votre députée : Mme Sophie ERRANTE - Permanence Parlementaire
27 rue Aristide Briand - BP 27 - 44330 La Chapelle Heulin
Tél. 02 40 06 74 05 / Fax 02 40 06 72 01 / serrante@assemblee-nationale.fr
Votre conseiller général : M. Jean-Claude DAUBISSE - 02 40 54 92 26

Gardes nuits et week-ends
Médecins et ambulances : contacter le 15.
Pharmacies : l'affichage dans les pharmacies mentionne le pharmacien de garde jusqu'à 21h.
Pour la garde de nuit et du week-end : contacter le 32 37.

Infirmières
La Haye-Fouassière : Mmes LEBOURG, PERRAY et AUFFRAY 30 rue des Epinettes - 02 40 54 80 59
Château-Thébaud : Mmes AUVRAY, DENIS, PICHON et M. ALIX Grande Rue - 02 40 06 55 73 / 06 85 50 65 56

Centre Médico-Social du Loroux Bottereau
15 route de Barbechat - 44430 Le Loroux Bottereau - 02 76 64 25 00
Permanences à la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine de la Haye-Fouassière.
Prendre rendez-vous auprès du centre médico-social du Loroux Bottereau.

Banque Humanitaire › Rue Saint Michel, Chapelle Saint Michel 44330 Le Pallet - 02 40 80 90 61

Croix Rouge › 5 rue de la Bourie 44330 Vallet - 02 40 36 22 74



Ampélopsis

Samedi 14 mars 2015

Concours des vins de Saint Fiacre sur Maine

Mise en bouteille de la vigne communale, à la Cantrie.